

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 mars 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-09

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **25 MARS 2025**

Date de transmission : **25 MARS 2025**

Date de réception rectorat : **25 MARS 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

**APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
24 JANVIER 2025**

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 24 janvier 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 07 mars 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 07 mars 2025

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 25
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 24 janvier 2025.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 24 JANVIER 2025

Parmi les membres du Conseil d'administration, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A dit «des professeurs des universités»

Mme BERGÈS Karine

M. GILBERT Simon

Mme GARRIGUE-ANTAR Laure

Mme LANGLOIS Valérie

Mme VILLANUEVA Maria-Graciela

Collège B dit «des autres enseignants»

M. ALIX Sébastien-Akira

M. BARBOT Benoît

Mme CHEVALIER Vèrène

Mme GOFFIN Angélique

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels BIATSS

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti à 12h30)

Collège dit «des usagers»

Mme CHAUMONT Mathilde

Collège dit «des personnalités extérieures»

M. HEBBRECHT Thierry

Mme LENOBLE Valéry (partie à 12h30)

M. PLANCHON Thomas

Mme SIMON-DECK Sylvie

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des professeurs des universités»

M. GRIMA François (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Collège B dit «des autres enseignants»

Mme GUILLIN Amélie (procuration donnée à Mme BERGÈS)

Collège des personnels BIATSS

Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à M. LACHENY)

M. VALLÉE Benoît (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

Collège dit «des personnalités extérieures»

Mme BEAULNES-SERENI Nathalie (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et Développement durable

M. APARICIO Romain, DGSA Projets stratégiques, Directeur exécutif Érasme

M. BERNARDINO Amilcar, VP Conseil d'administration

Mme CASTELAIN Marion, Directrice adjointe en charge des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et vacataires

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme NJIKÉ Véranne, représentante du Recteur de l'académie de Créteil

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services (DGS)

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

Mme HEIL Astrid, Directrice de la Fondation UPEC

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice par intérim de la DAJG

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPE

Mme RUBENS Lolita, VP Responsabilité sociétale de l'Université

M. SCHWELL Martin, VP Europe

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT5

- 1.1. Point d'information du Président de l'Université5
- 1.2. Point d'information : état d'avancement du programme Érasme6
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 202420

POINTS SOUMIS A DISCUSSION23

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT23

- 1.1. Approbation du projet de fermeture du site de Saint-Denis23

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES36

- 2.1. Approbation de la subvention de l'Université à la Fondation UPEC36

3. RESSOURCES HUMAINES47

- 3.1. Approbation du correctif de la Charte des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs47

POINTS NON SOUMIS A DISCUSSION48

1. RESSOURCES HUMAINES48

- 1.1. Approbation de la procédure « invités enseignants-chercheurs » – Révision du forfait journalier (alignement sur la politique voyage de l'UPEC)48

2. FORMATION ET RECHERCHE49

- 2.1. Approbation du correctif des données obligatoires des masters première année de "monmaster.gouv.fr" – Campagne 2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement49

3. CONTRATS ET CONVENTIONS49

- 3.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université49

4. QUESTIONS DIVERSES49

La séance débute à 9h39.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président de l'Université

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de démarrer ce premier Conseil d'administration de l'année. Je vous souhaite tout d'abord une très belle année. J'ai quelques informations sur l'Université à vous donner. Ce sont des points politiques, qui concernent le budget tel qu'il se dessine après examen au Sénat.

La mobilisation des présidentes et présidents, à laquelle j'ai beaucoup participé, a modifié la donne même si toutes les demandes n'ont pas été entendues. Nous avons changé de ministre ; personnellement, je pense que ce n'est pas forcément une mauvaise chose pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). Philippe BAPTISTE, ministre auprès d'Élisabeth BORNE, a fait quelques annonces de soutien aux universités, contrairement à son prédécesseur.

Il y a cependant des coupes budgétaires inadmissibles. Il y en avait déjà l'an dernier et finalement ce sont des centaines de millions, voire des milliards d'euros, qui disparaissent ; ce n'est pas une bonne chose. On est à 2,2 % du PIB sur la recherche alors que beaucoup d'autres pays avoisinent les 3 % ; c'est énorme en termes d'énergie et de dynamique pour la recherche.

Les primes du Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) et les repyramidages sont conservés dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR) ; il y aura peut-être des décalages, mais c'est maintenu. Le Compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions, non compensé, avait été un point d'agacement pour nous. Cela représente 3,2 millions pour l'Université, ce n'était donc pas une bonne nouvelle. Finalement, la compensation devrait être d'au moins 50 %. C'est mieux que zéro, même s'il serait souhaitable que la compensation soit de 100 %. En revanche, il n'y a rien de nouveau au sujet des mesures dites « Guerini » ou sur d'autres annonces. Cela reste donc un budget d'austérité, mais qui nous met moins en déficit. Les annonces politiques sont par ailleurs moins sensibles que celles du précédent ministre.

Voilà pour les points d'information. Comme l'ordre du jour n'est pas très chargé, nous pourrions discuter ; nous n'en avons pas souvent le temps. Nous présenterons deux points sur lesquels les membres du CA souhaitaient des informations : un point sur l'avancement du projet Érasme et un point sur le renouvellement de la Fondation UPEC. La nouvelle directrice de la Fondation, Astrid HEIL, se présentera à cette occasion. Elle vient d'arriver donc le bilan vous sera présenté par Arnaud THAUVRON et moi-même ; nous aurons une feuille de route plus précise dans quelques semaines. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de démarrer.

1.2.Point d'information : état d'avancement du programme Érasme

M. BERNARDINO.– Nous commençons par un point sur l'état d'avancement du programme Érasme, qui avait été demandé par des membres du CA. Pour ce faire, nous avons sollicité Romain APARICIO, qui est le directeur exécutif d'Érasme.

Un document est présenté.

M. APARICIO.– Bonjour et bonne année à toutes et tous ; en espérant que les choses soient plus stables cette année, plus apaisées. Je vais vous présenter l'avancement du programme Érasme depuis son lancement, il y a maintenant deux ans et demi. Je vous rappelle que ce qui est envisagé, c'est un programme sur dix ans ; nous sommes donc au quart du programme. Il est à noter que la première année, nous nous sommes beaucoup réunis, concertés, nous avons beaucoup consulté, nous avons essayé d'attraper plein d'idées. Nous avons donc peu consommé budgétairement.

Dans un premier temps, je vais vous présenter les actions par *work package*, comme cela avait été imaginé dans l'écriture du programme. Ce découpage sert aussi au suivi et à l'évaluation de nos avancées, que nous rapportons annuellement à l'Agence nationale de la recherche (ANR). Pour rappel, une évaluation *go-no-go* de l'ANR est prévue à mi-parcours, au terme de cinq ans de programme. Ce sera un point d'étape très important, sur lequel nous travaillons déjà pour être tout à fait prêts.

Work package n°1 – Formation

Le premier *work package* concerne les formations et notamment leur co-conception. L'objectif est d'avoir 25 % des étudiants dans des formations co-conçues au terme des dix années. Ce *work package* a démarré assez récemment ; nous avons pris le temps de mettre en place des recrutements. L'arrivée de Julien REY, directeur général des services adjoint (DGSA) Cœurs de métier, a permis que les choses avancent. Il a présenté, en comité exécutif Érasme, une stratégie sur le co-design, la co-conception ; elle a été adoptée en début de semaine. L'idée est de réaliser une cartographie, de manière à bien identifier l'ensemble des éléments déjà présents ; puisqu'il y a des choses qui se font déjà, dans le cadre de l'alternance et de l'apprentissage, ou dans ce qui relève de la marche habituelle de l'établissement – avec le Conseil de gestion, le Conseil de perfectionnement. Il y a déjà beaucoup de choses et nous allons nous intéresser aux endroits de notre établissement où cela se fait le plus, pour bénéficier de l'expérience. Il y a une double approche de la co-conception. Il y a l'approche relative à l'insertion, aux futurs employeurs, aux besoins

de la société. Et il y a une volonté de co-construire avec les étudiants eux-mêmes, de manière à les impliquer ; c'est un élément fort. Nous travaillerons avec le Centre d'ingénierie et de développement pédagogique (CIDP) sur l'approche par compétence. Nous travaillerons également avec l'exécutif, avec les vice-présidents qui réfléchissent en ce moment à la nouvelle offre de formation. Nous réalisons évidemment des démarches d'animation, d'évaluation et de pilotage. Concernant les moyens, je ferai une présentation plus globale par la suite.

Le deuxième angle de la partie sur les formations, c'est ce que nous avons appelé le Centre des réussites et du bien-être étudiant. La terminologie « centre » n'est peut-être pas la plus appropriée – nous en parlions cette semaine – car cela donne l'impression de quelque chose de bâtiminaire, alors que ce sera tout à fait protéiforme. Il y aura des choses en présentiel, mais ce sera aussi digital.

Sur les réussites, le déploiement du dispositif Écri+ est lancé ; c'est piloté avec le CIDP. Des expérimentations ont également été lancées avec l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Lettres, Langue, Sciences humaines (LLSH), qui comptait des forces enseignantes déjà engagées ; cela a permis le renforcement de la clinique de l'orthographe. Nous avons souhaité prendre en main le sujet de la santé mentale de nos étudiants et la formation aux premiers secours en santé mentale est très appréciée des personnels et des étudiants ; nous avons des listes d'attente. Nous avons mis en place le congé menstruel pour les étudiantes. Nous avons aussi, dans cette partie, des financements pour des *summer schools*.

Nous travaillons sur l'accueil extra-pédagogique des étudiants, digital ou téléphonique ; un guichet unique physique sera mis en place pendant quelques semaines en septembre prochain. Nous avons lancé un audit interne sur la question de l'accueil ; nous nous appuyons sur l'équipe Érasme, mais aussi sur la Direction des relations internationales (DRI), qui est experte. La remise du rapport d'audit est prévue pour l'été ; les champs sont nombreux, ce sera assez long.

L'observatoire était également intégré au programme, de manière à suivre les trajectoires de nos étudiants et leur réussite. Il aura une double dimension : à la fois sur les réussites et sur la partie co-conception que j'ai évoquée ; nous n'allons pas séparer les choses, mais plutôt les regrouper. Sur cette partie, il y a aussi une approche recherche, mise en place avec Anne DE RUGY et des post-doctorants.

Work package n°2 – Recherche

Le deuxième *work package*, c'est la partie sur la recherche. Ce qui a été présenté dans le programme au départ, c'est ce qu'on a appelé l'observatoire de l'impact de la recherche. Une post-doctorante a travaillé avec Florence ALLARD-POESI, la vice-présidente Recherche, pendant un an et demi, sur une revue d'études de tout ce qui

pouvait avoir attiré à cet impact, dans toutes les dimensions possibles. Ce travail a été fait plutôt en chambre ; il y a eu deux séances de restitution. Après ce travail de recherche classique et global sur le monde de l'enseignement universitaire, il s'agit maintenant d'étudier cette question de l'impact chez nous, dans nos laboratoires et dans notre production de recherche. Aujourd'hui, nous avançons. L'idée c'est de travailler avec la Direction de la recherche et de la valorisation (DRV) pour accompagner nos enseignants-chercheurs, car la notion d'impact est indispensable pour les projets européens, mais aussi de plus en plus pour l'ANR. Dans tous les appels à projets, nous devons désormais traiter la question de l'impact ; nous allons donc mettre en place un support pour accompagner les enseignants-chercheurs. C'est déjà opérant, dans la mesure de nos capacités ; nous pouvons accompagner les enseignants-chercheurs sur cette dimension et nous le faisons dans des phases de dépôt de projets. Sur cette base, nous nous sommes demandé comment nous pouvions avoir un levier plus actif sur la recherche. Est venue l'idée, l'année dernière, de ce qu'on appelle un « continuum Science engagée », qui compte différents objets. La dimension « sciences ouvertes » est aujourd'hui portée au Service commun de la documentation (SCD). Il y a également la dimension « sciences avec et pour la société » (SAPS) ; nous sommes titulaires du label SAPS, qui dure trois ans, jusqu'à l'été prochain. Nous préparons la reprise de ce label et la poursuite de ces activités dans Érasme, puisque le financement spécifique s'arrête ; nous allons continuer via Érasme. Nous avons l'observatoire dont j'ai parlé. Nous avons aussi la volonté de mettre en place des actions de communication scientifique parce que l'UPEC peine un peu là-dessus. Nous allons essayer de renforcer cette communication ; nous réfléchissons au mode opératoire. Beaucoup d'actions relatives à des processus participatifs et délibératifs ont été initiées, notamment par l'Institut d'études politique (IEP) et Émilie FRENKIEL. La Convention citoyenne étudiante est maintenant bien installée. L'Assemblée des communautés de l'UPEC a mis en place un tirage au sort au sein des personnels de toutes catégories. Elle arrive à la phase finale de la production de la Fresque de l'Université. Enfin, nous voulons spécifiquement soutenir l'appui aux politiques publiques par la recherche.

Nous avons des leviers, avec notamment un nouvel appel à projets qui va être mis en place dans le cadre d'Érasme avec la Commission de la Recherche (CR) : le financement de dix post-doctorats de deux ans. Cet appel à projets vient de s'ouvrir ; je n'ai pas la date exacte en tête, mais je crois qu'il est ouvert jusqu'à début mars. Nous espérons pouvoir aboutir en mai ou en juin. Nous passerons par les instances de la CR pour sélectionner les projets que nous soutiendrons ; les critères correspondront évidemment aux idéaux d'Érasme, mais ceux-ci sont très vastes. Ce qui était prévu dans le budget d'Érasme au départ, c'était le soutien des *graduate programs* (GP) avec des financements d'allocations doctorales et un suivi particulier.

Nous avons donc rencontré tous les porteurs de GP, les porteurs d'axes stratégiques aussi. Il y a vraiment une logique de faire d'Érasme une sorte de matrice des grands projets et des leviers stratégiques à l'UPEC. C'est ce qui se met en place, avec les autres grands projets financés par l'ANR ou la Caisse des dépôts et avec les dispositifs propres de l'UPEC.

Vous voyez sur la présentation quelques exemples d'actions SAPS, qui sont menées ou qui vont l'être.

La chaire Délibérations correspond à tous les dispositifs innovants de délibérations que j'ai évoqués tout à l'heure. Cette chaire nous permet d'avoir quelque chose à exprimer de ce point de vue et de porter différentes actions.

Work package n°3 – Partenaires

Le troisième axe, ce sont nos partenaires. Sur le plan opérationnel, c'est là où nous avons le plus de difficultés à avancer pour le moment. Je n'ai pas encore réussi à stabiliser une équipe. Mais malgré tout, nous avançons. Il y a les organismes nationaux de recherche (ONR), les collectivités. Nous avons l'outil Contrathèque. Toute une base a été consultée pour voir l'ensemble du dispositif. L'équipe est allée voir tout ce qui se fait dans les UFR et dans les composantes ; beaucoup de choses se passent dans nos UFR.

Un certain nombre d'actions partenariales sont mises en place. Nous avons un suivi avec les collectivités territoriales. Sur la présentation, vous voyez différents exemples, avec différentes typologies de partenaires. Je n'ai pas mis – mais j'aurais pu – la Fondation Mozaïk, avec laquelle nous déployons le programme Ambition à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Créteil-Vitry depuis deux ans ; nous souhaitons élargir ce dispositif et je reviendrai vers les composantes à ce sujet ces prochaines semaines. En effet nous avons évalué ce programme – qui est également évalué par le ministère – et nous en sommes très satisfaits. Le programme Ambition accompagne les étudiants en dernière année de cursus dans leur insertion ; il propose du coaching pour l'insertion à des étudiants en BUT3 ou M2. Le coaching est proposé à tous les étudiants au premier semestre ; au second semestre, il s'agit d'un coaching individuel et personnalisé pour les étudiants boursiers et issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La Fondation Mozaïk a été fondée et est présidée par Saïd HAMMOUCHE, un alumnus de l'UPEC qui fait partie du Conseil d'orientation stratégique d'Érasme.

Une chose sur laquelle j'aurais aimé que nous avançons plus vite – mais à l'impossible nul n'est tenu, nous gardons la tête baissée et nous avançons – c'est l'Assemblée des partenaires, qui sera le lieu de médiation et d'interface entre l'ensemble de nos communautés et nos partenaires. Il y a eu tout un travail préparatoire dans une

démarche qu'on appelle « Où atterrir ? », qui est issue des travaux du philosophe Bruno LATOUR ; la plupart d'entre vous ont pu y participer avant la dernière trêve estivale. Nous prévoyons de relancer les choses au mois de mars, avec un programme et des thèmes qui sont en train d'être identifiés. Nous allons faire travailler cette Assemblée des partenaires de différentes manières : en plénière, mais aussi en groupes de travail thématiques, en fonction des champs que nous voulons investiguer. Il y aura notamment le champ de l'étudiant dans la ville au sens large, et surtout de l'accueil de l'étudiant dans la ville. Nous nous intéresserons à la question de la santé mentale et à celle de la vie culturelle. En effet, nous avons une vie culturelle assez intense, mais nous n'avons pas de centre culturel ou ce genre d'équipement ; nous avons donc intérêt à animer fortement cette dimension, de manière à pouvoir s'appuyer sur tous les équipements existants, qui sont portés bien souvent par les collectivités territoriales. Nous allons nous concentrer là-dessus et vous serez bien entendu informés et invités à participer aux travaux de l'Assemblée des partenaires. Le moment de restitution de la préfiguration, à la Maison du handball, avait été plutôt réussi. Nous avons fait travailler les participants, qui ont rempli des carnets d'enquête ; ainsi, nous avons une matière sur ce qui les intéresse à l'UPEC et quelles sont les thématiques qu'ils ont envie que nous travaillions. Nous allons continuer ; c'est une démarche tout à fait ouverte et participative.

Work package n°4 – Pour une société plus juste

Ensuite, nous avons le *work package* pour une société plus juste, dont la grosse thématique est le développement durable et la responsabilité sociétale (DDRS).

Une équipe est constituée. La vice-présidente est très active.

Vous avez adopté vous-mêmes, lors d'une séance précédente, le schéma directeur. C'est un gros travail. Nous avons un plan d'actions qui dépasse les 250 lignes, donc de quoi nous occuper pas mal de temps sur cette dimension.

Il y aura – on le voit d'ailleurs déjà dans l'appel à projets Érasme – des éléments de recherche à appuyer. Nous avons des atouts dans cette thématique et il s'agit de les porter encore plus fort.

Beaucoup de choses viennent se loger dans cette partie : des ateliers, une activité de fresques – fresque du climat, fresque de la biodiversité – avec des équipes de fresqueurs. Nous commençons à avoir une petite armée de ce point de vue et je pense que cela va irriguer un peu partout.

Le premier bilan carbone vous permettra d'évaluer nos émissions. Je ne l'ai pas dit pour les *work packages* précédents, mais il y a des choses que nous avons liées avec le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ; et notamment l'unité d'enseignement (UE) Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)

pour permettre à tous nos étudiants de premier cycle d'avoir un volume d'enseignement sur la thématique du développement soutenable, avec une partie en présentiel de dix heures et un module en distanciel d'une quinzaine d'heures. Je ne vous dis pas tout, mais c'est un élément important : nous finançons des éléments du COMP via Érasme, cela nous permet de répondre en partie à nos problématiques budgétaires, que vous connaissez bien.

Nous avons démarré très vite, nous nous sommes un peu précipités, nous disant : finançons des projets transformants par Érasme afin que ces projets puissent vivre et produire des résultats le plus rapidement possible, notamment pour les cinq ans du programme. Nous nous sommes donc lancés dès la première année dans cet appel à projets transformants et nous sommes maintenant à l'issue de la troisième vague puisque le comité exécutif de mercredi a entériné le vote du Conseil académique (CAC) de lundi. Les choses sont désormais tranchées et communiquées aux porteurs de projets. Vous voyez sur la présentation que la consommation – sur la quatrième ligne du petit tableau – est croissante ; c'est une bonne chose. Nous avons mis 500 000 euros la première année, 700 000 euros les années suivantes. Cette année nous avons décidé d'ajouter 200 000 euros pour les projets des deux premières vagues pour lesquels un nouveau financement est nécessaire, afin de les pérenniser ; je pense aux deux festivals. La troisième vague comprend d'ailleurs un nouveau festival, le Festival de la fiction politique, que le jury et les instances ont retenu. Il y a eu une progression très forte des projets à dimension de recherche. Nous réfléchissons à des adaptations, car nous nous apercevons que la prise en compte des projets étudiants dans ce dispositif est difficile. D'abord parce que les étudiants sont beaucoup moins aguerris à cette pratique. Ensuite parce qu'ils se retrouvent souvent entre deux projets de recherche très ambitieux, très bien présentés, et cela joue en leur défaveur. Nous soutenons le CCE, nous soutenons également le Parlement étudiant. Nous allons nous appuyer sur ces instances pour déterminer comment mieux soutenir les projets étudiants. Il y a tout de même des projets étudiants qui sont retenus, mais dans une plus faible proportion que des projets liés à la recherche ou à la formation, ou même que des projets partenariaux. Cette année, nous avons réussi à dépenser l'ensemble de l'enveloppe. Nous n'avons pas dépensé la totalité du budget des deux premières vagues ; cette fois-ci, nous aurions aimé avoir davantage de budget tellement les projets sont qualitatifs. Nous pouvons être très satisfaits de cette qualité. Maintenant, il faut que les projets se mettent en place. Je réfléchis à renforcer notre équipe, car les projets ont besoin de beaucoup d'accompagnement et on en rajoute huit ou neuf chaque année. Notre équipe ne pourra pas suivre et accompagner 30 projets, puis 35, puis 40 ; car les projets perdurent, même si au fil du temps ils nécessitent moins d'accompagnement. C'est une dimension importante parce que ce sont des projets ambitieux. Il y a plein

de nouvelles choses, de nouvelles productions qu'il faut accompagner ; un savoir-faire à mettre en place au sein de nos communautés.

Work package n°5 – Engagement des personnels et des étudiants

Le cinquième *work package*, ce sont nos actions en faveur de l'engagement des personnels et des étudiants. Nous avons mis en place, la première année, des projets de service ; chaque service central et chaque composante avait essayé de se projeter dans Érasme, avec des projets de services engagés. Nous essayons de renforcer toute la dimension de formation, sur différents champs, pour progressivement avoir un catalogue de formations qui permette aux personnels de s'engager. Il y a les fresques, il y a les schémas directeurs, il y a le dispositif de l'Assemblée des communautés. J'ai cité Émilie FRENKIEL, mais il y a aussi *Felipe KOCH*, pour Administration et échanges internationaux (AEI), qui est également très engagé ; un certain nombre de nos vice-présidents sont aussi mobilisés sur cet aspect. C'est l'un des aspects sur lesquels nous avons le plus de travail. Je pense qu'il y a encore de la concertation à mener avec les corps intermédiaires. Syndicats et associations doivent pouvoir être un appui très fort, voire mettre en place un certain nombre d'actions.

Concernant l'engagement étudiant, il y a l'appel à projets, il y a les dispositifs dont j'ai parlé. Nous soutenons la constitution de l'équipe d'un média étudiant – radio et podcasts – sur Fontainebleau et Créteil. Cela avance ; nous faisons une réunion toutes les trois semaines avec une équipe d'étudiants pour les accompagner. Une fois que les bases seront posées, nous ouvrirons très largement aux énergies de la communauté, aux étudiants comme aux enseignants parce que c'est un média de contenu, qui doit être porté par du savoir universitaire.

Nous avons mis en place le service civique à l'UPEC. Vous aviez été saisis pour que nous puissions engager ce dispositif ; c'était avant l'été dernier, si j'ai bonne mémoire. Trois personnes en service civique sont arrivées à l'UPEC et je vous remercie d'ailleurs de votre soutien. Nous avons pris trois volontaires, de manière à expérimenter ; nous envisageons un volume d'environ dix personnes en service civique pour l'année prochaine. Les personnes en service civique ne doivent pas accomplir les missions de nos agents, mais des missions nouvelles qui doivent permettre aux étudiants de s'épanouir.

Je ne détaille pas, mais il y a également un certain nombre de recrutements qui ont été mis en place, que ce soit pour soutenir la chaire Délibérations et la Convention citoyenne, ou au sein de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), dans l'observatoire ou pour accompagner l'engagement étudiant.

Work package n°6 – Renforcement des services support

Le dernier *work package* s'appelait le « bureau de la qualité » ; nous avons préféré parler de « renforcement des services support ». Là aussi, tout est passé par cette instance, notamment la Charte de la qualité de l'UPEC, qui a été adoptée il y a un peu plus d'un an. Philippe Thiard, qui était assesseur, qui nous avait beaucoup aidés à la mettre en place. Des réseaux d'auditeurs qualité, de référents qualité, se sont mis en place dans nos directions et dans nos composantes.

Nous soutenons les équipes lorsqu'elles ont des besoins, par exemple dans le cadre d'une labellisation, sur une thématique particulière ; je pense notamment à la partie DDRS, sur laquelle nous travaillons pour avoir de label. L'équipe de la Direction de la Transformation (DT) vient de se renforcer là-dessus, avec l'arrivée en début de mois d'un chef de projet numérique.

Nous avons toute la partie du management des données, avec le Règlement général de protection des données (RGPD) et les délégués à la protection des données (DPO) – une équipe de deux personnes.

Nous avons acquis un certain nombre d'outils, par exemple pour la gestion du RGPD, pour nous en *backup* ; mais je pense aussi à Pytheos, un outil de gestion de projet, et à Agilium, un outil spécifiquement dédié à la qualité.

Sur ces bases, il y a chaque fois des réseaux internes pour nous permettre de mettre en place les formations, de bénéficier des expériences des uns et des autres et de suivre le déploiement des outils et des actions. Cela fait une comitologie assez lourde, en tout cas pour nous qui la voyons dans son entièreté. Malgré tout, il faut bien que nous ayons une méthode pour partager et aller partout ; l'UPEC est vaste.

Cette partie c'est plutôt un travail de backup, avec aussi beaucoup de questions liées au pilotage de l'établissement, que ce soit dans les dialogues de gestion ou dans le contractuel avec la tutelle, notamment le COMP. Nous suivons tout cela.

Cette présentation n'est pas exhaustive. Nous avons fait une présentation trois fois plus volumineuse pour l'ANR en juillet dernier. Aujourd'hui, c'est une sélection, sinon nous y passerions toute la séance et ce n'est pas l'objet. L'important c'est que vous voyiez les avancées, de manière globale. La question de l'engagement et la question partenariale sont les deux champs sur lesquels je souhaite accélérer. Ce sont probablement les deux champs les moins avancés sur l'ensemble. Mais en deux ans, beaucoup de choses ont été faites.

Dans un deuxième temps, je voulais revenir sur le déploiement plus opérationnel. Érasme, c'est 21,2 millions d'euros par an. En 2022, on était déjà sur une année... Il y avait eu la décision avant l'été. Moi, je suis arrivé à l'automne 2022 : peu de choses

étaient engagées cette année-là. En 2023, les choses se sont enclenchées. On est encore dans une phase de progression. C'est surtout lié aux emplois : il faut du temps pour constituer les équipes. En revanche, une fois qu'ils sont faits, les recrutements consomment budgétairement. Cela se constate très nettement entre 2023 et 2024 : il y a une progression de consommation budgétaire de plus de 80 %. C'est plutôt satisfaisant. L'une des problématiques, c'est de mettre en place les équipes, d'engager les actions. Donc il est important qu'il y ait cette croissance rapide ; quand nous serons évalués par l'ANR, il faut que le budget soit consommé, sinon cela légitimera une réduction. C'est une évaluation *go-no go*, mais il peut y avoir des nuances, c'est-à-dire que nous pouvons avoir un *go* avec moins d'envergure budgétaire, notamment si nous ne consommons pas. Cela m'amène à bousculer les procédures internes à l'UPEC, parce qu'il faut aller vite, tout en respectant les prérogatives et notamment celles des instances. Nous restons vigilants, mais là-dessus je suis assez optimiste. Ce qui n'a pas été dépensé sur les deux premières années, c'est ce qui nous permet d'envisager des actions complémentaires, notamment le continuum Science engagée que j'ai évoqué, et l'appel à projets pour post-doctorants qui vient d'être lancé. L'idée c'est de prendre ce qui n'a pas été consommé les deux premières années pour lancer des actions et finalement consommer le budget avant les cinq ans du programme.

Quand j'étais venu vous voir après mon arrivée, il y a deux ans, je vous avais dit : Érasme doit être la matrice des grands projets de l'UPEC. Sur la présentation, il n'y a pas tous les dispositifs, *graduate programs* et axes stratégiques, mais vous voyez qu'un certain nombre d'objets sont financés par cette logique d'appel à projets – que ce soit par l'ANR, Aurora, nos écoles universitaires de recherche (EUR), nos campus des métiers et des qualifications (CMQ), CookieNUM ou la Caisse des dépôts, les collectivités territoriales et notamment la Région Île-de-France pour les CMQ, ou les SAPS.

Nous avons mis en place une cellule d'accompagnement aux grands projets. Nous avons porté cinq appels à manifestation d'intérêt (AMI) en deux ans ; trois ont été obtenus. Nous accompagnons d'autres AMI, nous sommes partenaires sans les porter ; je pense par exemple à Saclay. Nous avons également accompagné le projet « Université inclusive » et malheureusement nous n'avons pas été retenus. Très franchement, sur la partie handicap, je crois que nous avons des forces, qu'il y a eu des avancées. Trois universités ont été retenues en France, un *IDEX*, une parisienne et une provinciale ; nous ne cochons aucune de ces cases. Mais cela reviendra, je ne sais pas quand parce que le central ne distribue plus d'argent, mais normalement il était prévu que cette première sélection permette une sélection future de nouveaux établissements. Donc j'espère que nous pourrions revenir à la bataille.

Nous avons donc une partie accompagnement, mais il y a aussi la dimension gestion financière et ressources humaines (RH) de ces grands projets. Tous les projets que vous voyez sur la présentation sont gérés, financièrement et au niveau RH, à la Direction de la transformation, que nous avons créée pour porter les objets d'Érasme. Je vous le disais, la première année, nous avons concerté, fait beaucoup de médiation, pour nourrir les actions d'Érasme. Sur la présentation sont indiqués les recrutements par semestre. Pendant cette première année, nous nous sommes demandé : comment on s'organise, comment on structure pour engager et déployer les actions ? Et nous avons créé la DT, qui accueille un certain nombre des postes qui sont financés, mais pas tous puisque certains se logent dans les directions centrales, au plus proche du métier. Nous avons une cellule de gestion financière, mais pour la co-conception des formations ou le centre de réussite et bien-être, c'est au sein de la DEVE et du Service pilotage et offre de formation (SPOF) que les choses se passent donc les agents sont dans ces directions. Nous essayons d'apporter un peu de transversalité et de souplesse, c'est-à-dire qu'il y a des mouvements entre la DT, la DEVE, la DRV ; les agents peuvent venir un jour par semaine dans notre service pour travailler avec les collègues, et inversement. Cela commence à se faire, nous le faisons depuis septembre dernier ; cela fonctionne très bien, cela crée de la cohésion, cela rapproche les services ; je pense que ce sera très productif pour le management.

Vous voyez qu'au deuxième semestre 2022, il y a peu d'éléments. En revanche, on voit très nettement que les choses se sont accélérées au premier semestre 2023 ; c'est d'ailleurs le moment où on a créé la direction. On voit qu'il y a une accélération, un renforcement de la dimension relative aux doctorants, aux post-doctorants, de la prise en compte de la recherche, qui va se poursuivre avec l'appel que j'évoquais tout à l'heure. Nous avons encore quelques postes à pourvoir. En 2025, nous devrions avoir fait l'ensemble des recrutements qui étaient prévus dans le programme. Au cours des dix ans, il y aura sûrement des remplacements. Nous devrions être dans le volume global cette année et bien consommer budgétairement.

Je pense avoir fait le tour. Nous pouvons échanger si vous avez des questions.

M. LEVREL.– J'ai une question sur la diapositive n°10, au sujet du Centre des réussites et du bien-être étudiant. J'aurais voulu savoir ce que recouvre le terme « centre ». Quel est cet objet et quel est son périmètre ? Parce que dans la liste des réalisations, il y a le congé menstruel : comme l'objectif c'est qu'au moins 20 % des étudiants bénéficient des services du centre, l'objectif est vite atteint...

M. APARICIO.– Ceux qui ont écrit le programme ont été malins : nous voilà avec un objectif atteint. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Comme je le disais tout à l'heure, la terminologie « centre » est floue, un peu vague, on peut y mettre beaucoup de choses.

L'avantage en effet, c'est qu'en termes de réalisation d'objectifs, ce ne sera pas trop discuté. L'intérêt du congé menstruel, c'est que nos étudiantes aient un parcours de formation réussi et que nous prenions en compte toutes les dimensions d'accompagnement, au-delà de nos classes de cours et de nos amphithéâtres. C'est un sujet particulier, mais nous aurons vocation à aller vers plein de sujets différents, la santé mentale et autres. En effet, nous ne sommes pas très à l'aise avec cette notion de « centre » ; cela permet d'accueillir beaucoup de choses. Les rédacteurs du programme ont fixé des indicateurs qui nous arrangent bien.

M. LEVREL.– Ma deuxième question concerne la diapositive n°19. Vous avez parlé des financements des projets transformants et vous avez indiqué que 16 % ont une forte valence recherche, 16 % contribuent à une société plus juste et 12 % ont une forte valence formation ; ce qui fait au total 44 %. Je me demandais à quoi servaient les 56 % restants ? Ne prenez pas cela comme quelque chose de péjoratif. Quelle est leur valence ?

M. APARICIO.– Il peut y avoir des valences « vie étudiante », « réussites et bien-être » – je pense notamment à un projet étudiant que nous avons financé – SAPS, « projets partenariaux »... Je pourrais en chercher d'autres, j'en trouverais ; le champ est vaste. Nous avons cherché à lier les valences, à avoir des doubles valences, à ne pas avoir des projets de recherche stricto sensu, traditionnels, mais des projets en lien avec le territoire, avec une dimension SAPS, une dimension formation, et cetera. D'ailleurs, je regrette un peu d'avoir fait ces pourcentages de cette manière parce que si je les précisais plus, on ne tomberait pas sur 100 %, on dépasserait sûrement puisqu'il y a des doubles valences. Je ne sais pas si ma réponse vous convient. C'est un peu compliqué de les catégoriser strictement, puisque l'objet c'est justement de mélanger les valences. Il y a un certain nombre de valences qui n'apparaissent pas dans la présentation, mais qui sont bien présentes dans les projets.

M. LEVREL.– Ma dernière question concerne les recrutements. J'ai compris qu'une trentaine de permanents seraient recrutés ; mais à la fin du projet les postes des post-doctorants et doctorants vont forcément disparaître si d'autres financements ne sont pas trouvés. Quelle masse salariale représente cette trentaine de permanents ? Quelle proportion des 2,1 millions cela représente-t-il ? Si le recrutement consomme 90 % des recettes, il ne va pas rester grand-chose pour financer les projets.

M. APARICIO.– Non, nous ne sommes pas dans ces proportions. Je n'ai pas le chiffre.

M. LEVREL.– Parce que 30 postes, cela fait, au bas mot, 1,5 million. Ce serait intéressant d’avoir ce chiffre.

M. APARICIO.– Je ne l’ai pas, je ne peux pas vous le donner. Mais je pense que ce sera environ la moitié du budget, peut-être même un peu plus. Dans la prévision, je crois que la masse salariale représentait deux tiers du budget. Nous atteindrons ce niveau quand tous les recrutements seront effectués. Je n’ai pas le chiffre, mais je pourrai vous le donner ; ce n’est pas un calcul compliqué.

Mme FLEURY .– Je vous remercie pour cette présentation. Pouvez-vous nous faire parvenir le document que vous avez présenté ?

M. APARICIO.– Sans problème.

Mme FLEURY .– J'aimerais savoir si l'ensemble de l'équipe politique porte le programme que vous avez présenté ou s'il y a un porteur politique spécifique, bien identifié ? Et enfin, je voudrais connaître la date de l’évaluation de l’ANR. Ce sera en 2026 ?

M. APARICIO.– Ce sera en 2027, au printemps, normalement.

Mme FLEURY .– Et effectivement je me demandais, parmi la consommation de tous les crédits, quel était le pourcentage de masse salariale. Cela me semble être un élément important à avoir en tête. Si le nombre de projets venait à s'accroître encore – ce qui serait une bonne chose – il y aurait des besoins et certainement des recrutements supplémentaires ; donc il faut vraiment que nous ayons des informations à ce sujet.

M. APARICIO.– Sans problème. Nous allons faire les calculs et nous ferons un petit tableau. Le document sera déposé dans le SharePoint. Le portage politique revient au Président, qui est le responsable scientifique du programme aux yeux de l’ANR. Nous avons un comité exécutif, avec tous les vice-présidents du Conseil, un certain nombre de vice-présidents thématiques – SAPS, Rapport social unique (RSU), vie étudiante, et cætera – et la direction générale des services (DGS). Nous avons également mis en place un comité de pilotage, une instance un peu plus resserrée, qui se réunit en amont des comités exécutifs, qui prépare les dossiers, qui suit les appels à projets. Karine BERGÈS et Anne DE RUGY sont les deux vice-présidentes qui accompagnent le président dans ce comité de pilotage ; elles sont particulièrement instruites et connaisseuses des différentes actions.

Mme CHEVALIER.– J'ai une question sur les observatoires et en particulier sur l'Observatoire des réussites étudiantes. Cela soulève toute une série de questions. Est-ce que nous avons une définition unifiée de ce que signifient la ou les réussites ? Cette présentation, il me semble, informe sur des choses qui ont été commencées, des choses qui sont faites et des choses qui sont en cours. Donc je voudrais savoir où en est l'Observatoire de la réussite étudiante, notamment lorsqu'il est précisé que deux dimensions sont susceptibles d'être liées : réussite et co-conception. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. APARICIO.– C'est Anne DE RUGY qui porte la dimension de l'Observatoire des réussites. Il n'est pas engagé, il n'est pas encore constitué en tant que tel. Le fait de lier les deux c'est pour pouvoir avoir l'approche quantitative des études qui vont être suivies par l'Observatoire ; quand on parle des réussites, il faut pouvoir avoir des chiffres, les parcours, tout cela. En termes de co-conception, la logique c'est aussi de pouvoir observer pour rendre compte, notamment à l'ANR et à nos instances, de pouvoir avoir une force de frappe avec des chargés d'études qui sont rassemblés au sein d'un même observatoire. On ne va pas en faire deux, je pense qu'il y a beaucoup d'actions qui peuvent être menées par les mêmes personnes. Ensuite, sur la question de comment qualifier les réussites, je ne suis pas le mieux placé pour répondre ; et surtout, les choses sont en cours de production. Arnaud THAUVRON peut peut-être apporter des éléments.

M. THAUVRON.– Au sujet de la co-conception des formations, l'idée c'est d'accompagner les étudiants de l'UPEC sur leurs réussites, aussi bien académiques qu'en termes d'insertion professionnelle. L'idée est donc de travailler sur les programmes, de mettre autour d'une même table les enseignants, les étudiants et les potentiels futurs employeurs. Pour faciliter les choses, nous privilégierons les diplômés des formations en question parmi les employeurs, nous n'irons pas chercher de grosses multinationales qui vont nous expliquer ce qu'elles veulent ; nous allons, concrètement, sur le terrain, voir ce que sont devenus nos diplômés du secteur, quel est le profil de sortie de la formation, nous allons les interroger.

Les réussites, qu'est-ce que c'est ? Pour les réussites académiques, il s'agit d'améliorer le taux de réussite de façon assez classique ; et au niveau professionnel, il s'agit d'améliorer l'insertion professionnelle, le lien entre la formation et les emplois visés, en termes de statut. Il y a tout un travail en cours. Il se trouve qu'on a pris un peu de retard sur ces deux dossiers, pour une raison très simple : le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) nous a énormément mobilisés en central et il y a une vacance de poste à la DEVE. Le dossier

sur la co-conception des formations, sur lequel je travaille avec un assesseur, Sébastien-Akira ALIX, est en phase de lancement.

Mme CHEVALIER.– J'avais une deuxième question, à propos de l'observatoire de l'impact de la recherche. Il est indiqué qu'une revue de littérature a été faite par un post-doctorant. Est-ce qu'on peut en être destinataires ? C'est quelque chose qui intéresse les enseignants-chercheurs, donc j'aimerais savoir si on peut y accéder.

M. APARICIO.– Il y a eu deux publications à la suite de ces travaux. Nous pourrions vous les adresser, il n'y a aucun problème. Nous pouvons même, si vous le souhaitez, faire une séance de présentation tout à fait complète ; nous sommes tout à fait preneurs de public.

Mme CHEVALIER.– C'est possible, mais je peux lire aussi le rapport.

M. APARICIO.– Oui, sans problème ; c'était une proposition pour faire vivre les choses.

Mme CHEVALIER.– Enfin, j'aimerais savoir ce que cela signifie la « matrice » des grands projets. Qu'est-ce que cela veut dire, politiquement, qu'Érasme devienne la matrice ?

LE PRÉSIDENT.– Le mot « matrice » n'est pas le bon terme. C'est surtout pour la cohérence pour l'ANR. Le SGPI et l'ensemble des acteurs demandent comment ces objets se répondent les uns aux autres. C'est crucial parce que cela crée une dimension structurelle d'organisation, une stratégie de l'établissement. Aurora est une sorte d'enfant d'Érasme, avec des valeurs partagées de réussite et d'inclusion qui sont maintenant des valeurs européennes bien affirmées, sur lesquelles nous sommes très présents. La directrice de programme d'Aurora, Sabine SAINTE-ROSE, fait partie du comité d'orientation stratégique, advisory board, le terme anglais pour Érasme. Les Écoles universitaires de recherche (EUR) se répondent ; par exemple, pour l'EUR Live il y a des éléments d'interaction extrêmement forts, avec tout ce qui est vulnérabilité. Cela donne du sens. Il y a également la réponse autour du label SAPS. C'est donc plutôt comment ces objets se mettent en cohésion et en cohérence. Aujourd'hui, dans le cadre des appels à projets, la réponse positive tient beaucoup au fait qu'on exprime qu'il y a la mutualisation d'un certain nombre d'objets. C'est extrêmement fort pour l'ANR et les jurys d'avoir ces éléments de cohérence de l'établissement.

Il y a tout de même dans Érasme un élément d'humanité, d'humanisme, qui est porté. Beaucoup d'appels à projets tournent autour des sciences humaines et sociales ; le projet de recherche, l'interaction, les festivals : nous avons eu beaucoup de choses

qui sont vraiment du domaine des sciences humaines, du domaine de l'interaction avec le territoire. C'est aussi la philosophie des campus des métiers et des qualifications, d'être sur le territoire, d'être sur des actions avec le secondaire, avec les établissements. C'est aussi une cohérence en matière de recherche ; comment ces objets se répondent. Aujourd'hui, les choses se mettent en cohérence, en résonance extrêmement forte. Il y a eu des effets de levier et une appropriation par les communautés de ces différents objets qui se répondent. Il ne faut pas qu'à un moment nous ayons un objet orthogonal, qui deviendrait un peu bizarre. Enfin, il y a aussi une cohérence des valeurs et des stratégies de l'Université, un engagement autour des communautés, autour de nos étudiants, et cætera. Ce sont des éléments de cohésion politique.

M. APARICIO.– Je vous remercie. Je reviendrai.

LE PRÉSIDENT.– Merci à toute l'équipe et tous les acteurs qui travaillent sur Érasme. Cela a pris une bonne tournure. Pour information, nous allons aller plus loin, notamment sur le personnel, cela a été évoqué rapidement. Nous irons vers une Maison des personnels ; ce sont des éléments que je donnerai lors de mon discours, ce soir.

M. APARICIO.– Je ne voulais pas le dévoiler.

LE PRÉSIDENT.– Il y aura des annonces autour de cela, c'est une demande que nous soutenons.

1.3.Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024

M. BERNARDINO.– Nous poursuivons l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre, qui était une version « complète » comme nous en avons convenu. Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de voter, après un point sur les procurations.

Mme HMAMOU donne les procurations.

M. BERNARDINO.– Sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstention ? Merci.

M. LEVREL.– C'est l'occasion pour moi de rappeler que lors de cette séance j'avais posé trois questions pour lesquelles je demandais une réponse pour le prochain CA.

Je rappelle ces questions aux administrateurs. La première, c'est que dans le budget initial 2025 est annoncée une augmentation de six millions des heures complémentaires ; je voulais savoir quelle était la proportion due aux gels de poste. Je demandais quelle délibération du Conseil d'administration avait permis le lancement du projet de plateforme CRITISC, qui engage 1,5 million de ressources propres de l'UPEC sur 2,5 millions. Et je voulais savoir quel était l'état financier de deux projets pluriannuels qui ont disparu des comptes financiers et pour lesquels il y a un reste à encaisser un total de 850 000 euros, aux dernières nouvelles. J'ai rappelé ces questions à la rentrée, le 6 janvier, à Monsieur le vice-président du CA ; il m'a répondu hier soir à 23h qu'il allait formuler la demande aux services.

M. BERNARDINO.– Pour la partie budgétaire ; j'avais effectivement oublié de les solliciter.

M. LEVREL.– Étant donné que les services étaient présents au CA, ils auraient pu s'emparer des questions et ils auraient pu être saisis rapidement après la séance, alors que visiblement ils ne l'ont pas encore été.

M. BERNARDINO.– Concernant CRITISC, nous avons regardé et ce n'était pas un vote du CA. C'est la CR qui a validé ce projet et non pas le CA.

M. LEVREL.– Je rebondis sur cette réponse. Est-ce que le CA ne devrait pas se prononcer, juridiquement, sur l'engagement d'1,5 million de ressources propres de l'Université ?

M. GILBERT.– Juridiquement, à partir du moment où l'enveloppe est prise dans l'investissement et que l'investissement a été voté par le Conseil d'administration, le Président a le droit d'utiliser cette somme, il n'y a pas d'irrégularité. Concernant le vote de la CR, à l'époque, la Commission avait émis le vœu de soutenir ce projet ; il n'était pas question qu'elle dispose du budget pour effectuer ces dépenses, c'était un soutien de nature politique.

M. BERNARDINO.– Concernant la plateforme en question, il y a un appel à projets sur lequel nous avons un million d'euros de financement sur la partie BPI, de mémoire ; il s'agissait de la partie cofinancement.

LE PRÉSIDENT.– Nous pourrions vous décliner un peu les choses. C'est intéressant de vous montrer où en est la plateforme CRITISC et de vous dire pourquoi nous avons fait ces choix politiques et financiers. Nous pourrions en faire un objet spécifique.

C'est un projet magnifique, à la fois de formation et de recherche, sur lequel nous avons des fonds BPI. Ces fonds, il n'est pas question de les perdre parce que ce serait embêtant pour porter le projet. Nous avons redimensionné le projet, nous avons également dû trouver des espaces, ce qui a été un gros travail mené par le Patrimoine et, sur le plan politique, par Julien ALDHUY. Nous aurons l'occasion de le présenter complètement, si vous le souhaitez. C'est un beau projet, qui est intéressant.

M. BERNARDINO.– Il y avait d'autres questions.

M. LEVREL.– Les autres questions, ce sont les services qui doivent y répondre. Comme ils ont été saisis hier soir à 23h, je pense que nous n'aurons pas la réponse aujourd'hui.

M. BERNARDINO.– Sur les heures complémentaires, je peux d'ores et déjà dire, même sans solliciter les services, que la réponse sera compliquée. La question est vraiment liée au gel de postes. Je peux donner le nombre de postes gelés et le multiplier par le nombre d'heures de service pour donner un ordre de grandeur ; mais je ne suis pas sûr qu'on soit à des millions d'euros, très clairement.

LE PRÉSIDENT.– Nous allons donner le détail.

M. BERNARDINO.– De mémoire, ce doit être une trentaine de postes au maximum. Et encore, des postes gelés n'ont pas été complètement gelés parce qu'ils ont été remplacés par des ATER qui ont fait le service, des postes gelés ont été remplacés par des contractuels donc le service a été réalisé. Il ne s'agit pas seulement de prendre la liste des permanents qui n'ont pas été publiés et de mettre des heures en face. La plupart des postes sont en première campagne, donc il y a eu du gel, mais très honnêtement cela a été majoritairement compensé par des remplacements. L'impact le plus important a été la non-publication de la deuxième campagne d'ATER ; mais ce n'est pas du gel, c'est un choix politique de ne pas republier des postes. Donc le poids de l'augmentation... Surtout sur un budget initial, dans lequel finalement ce sont les composantes qui mettent une consommation potentielle... En vérité, il faudrait plutôt regarder le compte de résultat, voir si l'augmentation a un impact sur la masse salariale dans le compte de résultat. Si on faisait le total des postes gelés et des heures complémentaires, nous serions de toute façon moins consommateurs en masse salariale. En tout cas ce n'est pas aussi simple que de prendre les postes et de multiplier. Quand j'avais fait l'analyse des gels de poste, je crois que nous étions à peine à une dizaine de gels secs, sans personne pour le remplacement. Donc une

dizaine de postes à 192 heures, par rapport aux six millions que nous évoquons, ce n'est pas grand-chose.

POINTS SOUMIS À DISCUSSION

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1.Approbation du projet de fermeture du site de Saint-Denis

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Ce point avait été demandé par Lucas LEVREL, mais nous avions prévu d'en faire une présentation de toute façon. Cela fait partie de nos interrogations et des choses que nous sommes en train de travailler. Il s'agit de l'évolution du site de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et en particulier du site de Saint-Denis. Nous ne sommes jamais ravis de présenter ce genre de projet, au CA, nous préférons présenter des ouvertures et des créations plutôt que des fermetures. Mais le projet c'est la fermeture du site de Saint-Denis, un site sur lequel il y a des aléas et des interrogations depuis plus de vingt ans.

Ce qui a amené le sujet sur le devant de la scène, c'est l'avis défavorable de la commission de sécurité de juin 2024. C'est une première pour l'Université d'avoir un avis défavorable de la commission de sécurité. Cet avis nous a amenés à conseiller au Président, qui est responsable du site, d'en provoquer la fermeture immédiate. Nous avons fait un courrier immédiatement, suite à la commission de sécurité, parce que nous souhaitions préserver l'établissement en cas d'accident sur le site. Il s'avère que le site est partagé avec un lycée dans lequel il y avait des épreuves du bac. C'est ce qui a provoqué l'émotion, parce que la fermeture du site impliquait la fermeture du lycée. Finalement, le maire de Saint-Denis a accepté de prendre la responsabilité ; c'est lui qui a suspendu l'avis défavorable de la commission de sécurité, pour maintenir le site ouvert. Un transfert de responsabilité a été rédigé, nous avons exigé que ce soit fait par écrit. Nous avons tout de même l'obligation de faire lever les réserves de la commission de sécurité dans les six mois, ce que nous avons fait en urgence. La commission de sécurité doit se réunir prochainement, le 5 février, pour vérifier que les contraintes majeures ont été levées et retirer l'avis défavorable, même si nous pensons que des réserves seront certainement conservées parce que le site est ancien et vétuste et qu'il est compliqué de le maintenir. Pour donner un ordre de grandeur, 300 000 euros ont été dépensés en urgence par l'Université pour lever les réserves majeures et permettre de maintenir le site ouvert.

À partir de ce constat, j'ai demandé que soit étudiée la possibilité de fermer le site de Saint-Denis, avec une date d'effet assez rapide. Je trouve que cela fait très longtemps que nous évoquons ce site comme étant un site à problèmes. Nous avons essayé à plusieurs reprises de faire des projets ambitieux, sur le Fort d'Aubervilliers ou plus récemment à Saint-Denis ; cela crée de l'espoir auprès des collègues, qui sont usés d'avoir cette épée de Damoclès de la fermeture. Je pense qu'il faut sortir de cette ambiguïté et passer à autre chose. Donc nous avons demandé qu'un travail sur la fermeture soit mené. Une des priorités pour nous c'est évidemment la gestion du personnel, de vérifier l'impact de la fermeture sur le personnel, aussi bien administratif qu'enseignant. Ensuite il y a toute la partie formation sur le site, qu'il faut revoir. Je remercie beaucoup Sophie RENAUT et ses équipes, qui font un gros travail d'état des lieux et de prospective pour essayer de faire en sorte que cela se passe au mieux. Nous avons déjà beaucoup échangé. J'ai repris des slides que la direction de l'INSPE a présentés lors des conseils de gestion, pour donner quelques éléments de chiffrages.

Actuellement, ce site de Saint-Denis ce sont 18 000 m², dont 6 200 m² sont affectés au lycée. Nous avons un lycée dans les locaux, qui sont sous la responsabilité du Président de l'Université ; ce qui veut dire que nous sommes responsables des 6 200 m² affectés au lycée, et donc des lycéens qui sont dedans. C'est considéré comme un site unique, il n'y a pas de découpage, c'est bien l'Université qui est porteuse de l'intégralité du site. C'est très problématique pour nous ; nous sommes censés effectuer les travaux, y compris du côté du lycée, pour assurer la sécurité, et notamment la sécurité incendie. Pour donner un ordre de grandeur, les 12 000 m² affectés à l'INSPE, c'est la même surface que la Faculté des Sciences, avec l'ensemble des laboratoires. Des chiffrages avaient été faits pour comparer le coût d'une délocalisation à Aubervilliers et la réfection du site actuel ; à l'époque, l'estimation de la rénovation du site de Saint-Denis s'élevait à 42 millions d'euros. Ce n'est pas soutenable pour l'Université. Par ailleurs, Paris 8 et Paris 13 sont présentes en Seine-Saint-Denis et l'UPEC n'a pas la volonté de s'étaler sur un territoire où d'autres universités sont bien plus présentes. Il n'y a pas de pertinence à s'y déployer, mais nous voyons une pertinence à y rester, parce que l'INSPE s'y trouve historiquement et qu'il faut maintenir une présence dans les trois départements - Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Nous avons regardé les effectifs étudiants sur la rentrée 2024/2025. Il y a quatre niveaux sur le site de Saint-Denis. Il y a les M1 et les M2 du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Il y a des DU à 50 % et des DU à 100 %. Certains étudiants ont réussi le concours d'entrée et font des formations complémentaires à l'INSPE ; certaines d'entre elles ne durent que neuf jours par an, il s'agit de compléments à la formation préalable. Nous sommes donc sur une

volumétrie d'environ 400 étudiants, mais pas toujours à temps plein ; il y a donc plutôt 300 étudiants en moyenne. Les effectifs sont très éparés en fonction des niveaux. Nous avons donc aussi une interrogation sur la partie offre de formations, son maintien et sa cohérence ; c'est un autre sujet que nous avons confié au vice-président Formations, à la directrice de l'INSPE et à la région académique.

En termes de personnel – j'ai déjà dit que nous avons une attention particulière là-dessus – il y a actuellement 18 agents administratifs rattachés à ce site, dont treize agents techniques pour justement entretenir et maintenir le site et les plateformes techniques qui s'y trouvent. Il y a par ailleurs 38 enseignants permanents à Saint-Denis. Certains partagent leur temps entre l'enseignement à l'INSPE et l'enseignement au lycée.

Une spécificité du site de Saint-Denis, ce sont les plateaux techniques nécessaires à certaines formations. Nous avons commencé à travailler sur un premier scénario de relocalisation ; les équipes de l'INSPE y travaillent aussi pour garder la cohérence pédagogique qui existe aujourd'hui et essayer de conserver cette particularité qui s'est formée avec le temps. Le premier scénario, qui est à l'étude, ce serait de basculer sur le site de Bonneuil les parcours « Physique, chimie », « Mathématiques, physique, chimie », « Langues vivantes » et « Lettres, histoire », et d'implanter sur le site de Livry-Gargan les parcours « Sciences et techniques de l'ingénieur », « Économie, gestion » et « Biotechnologies ». Ce découpage est lié à la dynamique actuelle des équipes de Saint-Denis ; l'idée est de regrouper les équipes qui travaillent ensemble. Nous avons également fait un focus sur le site de Torcy, car il y a peut-être une possibilité de délestage du site de Bonneuil.

Les équipes de l'INSPE ont beaucoup travaillé et encore une fois je les remercie parce pour nous c'est extrêmement appréciable d'avoir toutes les informations. Ils ont chiffré le besoin global en petites salles, en grandes salles, en laboratoires. Ils ont commencé à regarder les transformations nécessaires sur les deux sites envisagés, notamment pour identifier les points de blocage. Il semble ne pas y avoir de difficultés concernant l'accueil dans les salles de travaux dirigés (TD), mais les plateaux techniques posent un problème parce qu'ils ne sont pas existants, ni à Livry-Gargan ni à Bonneuil. Il faut faire une analyse, s'interroger sur la pertinence de les créer, voir si on peut répondre aux besoins sans les créer. Des plateaux techniques existent à la Faculté des sciences et technologie (FST), dans les IUT ou dans des laboratoires de recherche ; ils pourraient disposer du matériel adéquat, car le besoin n'est pas énorme. Les taux d'occupation des salles de travaux pratiques (TP) ont aussi été calculés pour voir la répartition annuelle et les temporalités d'usage. Par exemple, l'usage des salles de physique et chimie est plus important sur les deux derniers mois de l'année parce qu'il correspond à la phase de préparation des concours. Nous savons aussi qu'à la Faculté des sciences il y a des périodes de creux parce que des

M2 et des L3 partent en stage ; il y a donc moins de charges sur les laboratoires et peut-être des possibilités de délestage en utilisant des laboratoires déjà existants. Il reste donc à déterminer – c'est un gros chantier – ce qu'il faut créer et ce que nous pouvons trouver ailleurs sans avoir besoin de créer. Le laboratoire de chimie est utilisé 20 jours par an : est-ce qu'il faut créer un laboratoire de chimie pour 20 jours par an, ou est-ce qu'on peut trouver ce laboratoire ailleurs et le mettre à disposition des collègues pour qu'ils puissent réaliser correctement leurs TP ?

D'autres questions se sont posées ; nous commençons à avoir des réponses pour certaines d'entre elles. Sur le devenir de la bibliothèque universitaire (BU) de Saint-Denis, il faudra réaménager des rayonnages à Livry-Gargan et Bonneuil pour l'accueillir. La BU a d'autre part un important volet dématérialisé et offre la possibilité de commander et se faire livrer les ouvrages. Il y aura donc certainement des choses à mettre en place pour résoudre ce problème. Nous allons essayer de répondre à toutes les questions qui se poseront avec les équipes de l'INSPE.

En termes de calendrier, nous ne sommes pas dans la précipitation. Le sujet a été évoqué en octobre avec la direction de l'INSPE ; la présidence a indiqué sa volonté de fermer ce site au regard de la situation et de regarder les possibilités de déplacement des équipes et des formations. La directrice de l'INSPE a averti le personnel de Saint-Denis avant le démarrage des groupes de travail ; c'était important pour nous qu'il soit prévenu en amont et qu'il n'y ait pas de bruits de couloirs qui circulent sur la fermeture du site. Je remercie encore une fois Sophie RENAUT, qui a fait des réunions d'information et de concertation avec les personnels sur le site, pour recueillir leurs avis et leurs craintes. Nous avons mis en place des réunions de travail entre la présidence et la direction de l'INSPE, que nous avons élargies récemment à une représentante du personnel, Joëlle BLUM – c'était une demande et nous l'avons validée. Nous avons essayé de faire en sorte que ces réunions couvrent le périmètre complet du sujet : les vice-présidents Formations, Patrimoine, CA, la DGS et la DGSA RH y participent. Il y aura un accompagnement du personnel à faire, notamment pour les personnes qui ne souhaiteraient pas suivre la relocalisation. Nous avons également prévenu les tutelles ; nous avons besoin qu'elles réagissent, nous voulions savoir quel accompagnement elles pouvaient nous proposer. Nous pensons par exemple qu'il existe des plateaux techniques dans des lycées situés à proximité des sites envisagés pour la relocalisation ; ils pourraient répondre à une partie des besoins. Nous avons envoyé un courrier en décembre à la rectrice déléguée ESR et à la rectrice de l'académie de Créteil, avec une date de fermeture au 1^{er} septembre 2025, pour provoquer l'émoi et une réaction. Nous sommes surpris de n'avoir reçu aucune réponse officielle à ce jour, ni de l'une ni de l'autre. En tout cas elles sont averties de cette volonté de fermeture. Il y a déjà eu deux présentations en conseil de

gestion de l'INSPE ; Arnaud THAUVRON et Julien ALDHUY étaient présents pour répondre aux éventuelles interrogations.

Nous vous présentons les choses en toute transparence aujourd'hui.

Nous pensons que c'est bien de faire valider le projet de fermeture par le CA ; cela permet d'acter que le travail mené par les collègues de Saint-Denis en ce moment n'est pas vain, d'acter le projet de fermeture et la nécessité d'aboutir à une solution acceptable. Il ne faut pas qu'on ait l'impression que ce n'est qu'une volonté de la présidence ou de quelques personnes. L'idée, c'est de poursuivre les réunions d'information et de concertation avec le personnel de l'INSPE. Il y a des réunions de travail qui sont encore en cours de montage, en particulier au sujet du maintien de la formation dans la nouvelle offre. Mais la question est plus large parce que cela concerne l'ensemble des masters MEEF du second degré, donc il y a une coordination à avoir au niveau de la région académique. Je vous rappelle que nous avons trois académies – Paris, Créteil et Versailles – mais nous n'avons plus qu'une seule région académique – l'Île-de-France. Il faut voir s'il n'y a pas plus de cohérence à avoir plutôt un seul site, qui permettrait de proposer le master MEEF sans que ce soit dispensé dans plusieurs académies, avec des effectifs qui sont parfois assez faibles. C'est le travail que va mener Arnaud THAUVRON avec les deux autres vice-présidents et la rectrice déléguée ESR. Un courrier est parti pour solliciter la mise en place d'une concertation sur l'offre de formations ; cette concertation avait eu lieu ces dernières années, mais s'est arrêtée. Ensuite, nous verrons le scénario de localisation de l'offre ; il faudra déterminer quelles formations vont sur quels sites. Concernant les personnels, il faudra voir ceux qui suivent la délocalisation et ceux qui ne souhaitent pas rester, pour lesquels il y aura un accompagnement des RH pour trouver des solutions. Pour les personnels administratifs qui habitent à proximité du site de Saint-Denis, il sera certainement compliqué de se délocaliser à Bonneuil. Il y aura donc un travail à mener avec les universités présentes sur le territoire, Paris 8 et Paris 13, mais aussi avec le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) qui est sur place. Nous devons trouver des solutions avec les autres instances pour les personnes qui ne souhaiteraient pas rester à l'UPEC à la suite de ce changement. Une présentation du projet finalisé sera faite en conseil de gestion de l'INSPE en juin. Il est prévu que le Comité social d'administration (CSA) rende un avis le 13 juin sur le scénario retenu et que le CA le vote le 4 juillet. La fermeture est envisagée au plus tard le 31 juillet 2026, cela permettrait de laisser l'année 2025/2026 pour accompagner au mieux le transfert. Certains transferts sont plus faciles que d'autres, il faut se laisser le temps de créer des laboratoires pour accueillir les étudiants dans les meilleures conditions en septembre 2026.

M. LEVREL.– Il se trouve que j'enseigne sur le site de Saint-Denis. Ce site est assez loin de chez moi donc quand je le défends, ce n'est pas pour prêcher pour ma cause puisque ce serait plus près pour moi d'enseigner à Créteil, à l'IUT ou je ne sais où, plutôt qu'à Saint-Denis. J'ai beaucoup de remarques à faire sur cette présentation. Une remarque globale, c'est que tout le monde a entendu que dans le discours il y a beaucoup de « peut-être », « nous sommes en train de... », « nous réfléchissons à... », « nous consultons », et cetera. Donc acter maintenant une date de fermeture... D'ailleurs, la délibération s'appelle « Approbation du projet de fermeture », mais je n'ai pas vu de projet, au sens concret. Ce serait plutôt une approbation de la date de fermeture ; mais acter une date sans avoir de projet, il me semble que c'est mettre la charrue avant les bœufs. Par ailleurs, il a été question de réunions d'information et de soi-disant concertation : je souhaite informer l'assemblée qu'à chaque fois il a été dit que nous ne déménagerions pas sans solution. Alors dire que nous allons déménager de toute façon avant telle date, et dire aux gens que s'il n'y a pas de solution nous ne déménagerons pas, c'est un double discours.

Je vais revenir sur différents éléments de la présentation. Il a été dit que depuis vingt ans on pensait qu'il fallait fermer le site ; c'est faux puisqu'à une époque il a même été question de l'inverse, c'est-à-dire de faire déménager les formations de Livry-Gargan à Saint-Denis, quand il y avait des difficultés bâtimentaires à Livry-Gargan. Donc prétendre que cela fait vingt ans qu'on y pense, c'est faux. Ensuite, le projet du Fort d'Aubervilliers a été mentionné. Ce projet d'installation des formations de Seine-Saint-Denis au Fort d'Aubervilliers, c'était une note d'information annexée au Contrat de plan État-Région (CPER) ; mais ce projet n'a jamais été une demande, c'était une annonce qui n'a jamais été réellement soutenue. Vous nous avez dit aussi qu'il n'y a jamais eu de rénovation sur ce site depuis sa création, ce qui est faux puisque les fenêtres ont été changées, le chauffage a été refait, le système de protection contre les incendies a été réévalué, et cetera. On nous annonce ensuite des coûts, je suppose pour nous montrer qu'ils sont faramineux ; mais ces coûts ont été élaborés sur la base d'un forfait au mètre carré. Par exemple, refaire un toit-terrasse ne dépend pas des mètres carrés totaux du bâtiment, mais de la surface au sol. Donc je reste dubitatif sur le montant de ces forfaits. Et si on les compare aux investissements immobiliers qui sont faits par ailleurs sur de très beaux bâtiments, dont l'usage ne souffre aucun débat... Il faut comparer ce qui est comparable. L'UPEC a fait des rénovations intérieures, mais en matière d'immobilier il n'y a rien eu. Pour l'INSPE globalement, il n'y a pas eu de projet immobilier d'envergure. Si le site est dans cet état, c'est essentiellement à cause d'un désengagement chronique de l'UPEC sur ce site. Je tiens à dire que comme je travaille sur le site j'ai eu des échanges avec la direction et les différents personnels du lycée. Le lycée, en tant qu'établissement public, a des obligations réglementaires en matière de sécurité et de sûreté. Mais comme il se

trouve sur le site de l'UPEC et que c'est l'UPEC qui gère le bâtiminaire, le lycée ne peut remplir quasiment aucune de ses obligations dans son document unique d'évaluation des risques. Mais par exemple, il pleut dans les ateliers parce que les plafonds fuient. On nous dit qu'il y a une machine laser qui est dangereuse parce qu'il y a des bonbonnes de gaz ; dans les bonbonnes de gaz, il y a surtout de l'azote qui est un gaz neutre. Mais s'il y a des problèmes de sécurité, c'est peut-être aussi parce que le bâtiment n'est pas aux normes. Dans les logements de fonction, les fenêtres n'ouvrent pas.

Pour ce qui est des solutions, vous nous présentez la chose comme facilement faisable, pour convaincre les administrateurs que ce sera facile de trouver une solution d'ici la rentrée 2026. Il y a une formation dont on nous a parlé, qui s'appelle le CPC (culture professionnelle commune), et qui pourrait être dispatchée sur les sites ; mais elle est déjà en grande partie mutualisée sur l'ensemble de l'INPSE donc déjà dispatchée sur les sites. Pour ce qui est du taux d'occupation des salles, il est annoncé qu'une partie des formations pourraient être relocalisées à Livry-Gargan ; mais il se trouve que la responsable du site de Saint-Denis a fait un point précis du planning des cours et des salles disponibles à Livry-Gargan et à Saint-Denis et il y a un très grand nombre de semaines pour lesquelles cela ne fonctionne pas, c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de salles pour mettre tout le monde. C'est très précis, on sait combien il y a de salles semaine par semaine, combien il y a de séances, et on voit que cela dépasse. Sauf à dire que les formations de Saint-Denis vont jouer les bouche-trous, qu'on va les mettre sur un site en leur indiquant des créneaux libres cette semaine : il y a des créneaux le vendredi après-midi, la semaine suivante ce sera le mercredi matin et il y aura peu de créneaux en janvier et février, donc rentrez dans les trous pour améliorer le taux d'occupation des salles. Ce n'est pas comme cela qu'on fait une offre de formation cohérente. D'autant plus que certaines de ces formations sont uniques en Île-de-France. Dire à des étudiants qui se forment dans des filières particulières, notamment technologiques et professionnelles qui ont une importance notoire en Seine-Saint-Denis, qu'ils vont boucher les trous, ce n'est pas vraiment digne d'une université engagée. Pour ce qui est de la relocalisation des formations « Physique, chimie » et « Mathématiques, physique, chimie » – je connais bien le problème puisque j'enseigne en physique – on nous dit : vous ferez les TD à Bonneuil et vous ferez les TP ailleurs ; nous avons demandé aux doyens, nous attendons leurs réponses... Je pense que la réponse de la FST est assez évidente ; nous avons entendu l'appel à l'aide de Yann BASSAGLIA lors du dernier CA. Les personnes des plateaux techniques de physique et de chimie ont ri quand nous en avons parlé en privé ; ils craquent, le laboratoire de chimie est plein comme un œuf. Donc d'une part ce n'est pas réaliste ; et d'autre part, le trajet entre Bonneuil et l'IUT de Vitry par exemple... On ne peut pas dire aux étudiants de se rendre sur un site le

matin et de suivre les TP sur l'autre site l'après-midi. Ce n'est pas possible non plus pour les enseignants, qui ne se croiseront plus, forcément ; l'équipe pédagogique sera complètement explosée. Ces conditions d'organisation de formation ne sont pas dignes.

Vous nous avez parlé d'un certain nombre de réunions qui ont eu lieu et vous avez fait remarquer que le rectorat n'avait pas répondu. Je voudrais faire remarquer que dans les réunions la Région n'a jamais été citée, ni même le lycée. Le proviseur du lycée est un peu l'équivalent à l'échelle du lycée du Président de l'Université, il a toutes les responsabilités financières, pénales et civiles de son établissement, qui compte plus de 500 élèves et qui est en croissance. Le rectorat a notifié une dotation en augmentation. Le proviseur n'a même pas été convié à ces réunions. Nous avons avec nous un représentant du rectorat et un représentant de la Région, qui pourra nous dire. Visiblement, le lycée ne déménagera pas, en tout cas il n'y a aucun projet de relocalisation du lycée. C'est bien beau de dire que nous allons relocaliser l'INSPE, mais dans ce lycée il y a des formations uniques aussi, il y a des formations à la chaudronnerie industrielle, au cœur des réacteurs des centrales nucléaires par exemple.

LE PRÉSIDENT.– On ne ferme pas le lycée. C'est un autre débat.

M. LEVREL.– On ne ferme pas le lycée ?

LE PRÉSIDENT.– Non.

M. LEVREL.– Il faut m'expliquer comment fermer le site sans fermer le lycée qui se trouve sur ce site. Si nous partons et que le site ne ferme pas, le site restera attribué à l'UPEC et l'UPEC gardera sa responsabilité sur ce qu'il s'y passe. Ou alors il faut trouver quelqu'un d'autre qui va prendre la responsabilité du site. Mais qui ? Est-ce que la Région est prête à reprendre l'intégralité du site ? Je ne sais pas, parce que le lycée n'occupe qu'un tiers de la surface.

LE PRÉSIDENT.– Nous allons répondre aux questions. Mais nous ne fermons pas le lycée. Restons sur l'UPEC.

M. LEVREL.– Je répète ma position : déménager les formations de l'UPEC, si tant est que ce soit possible dans des conditions dignes, n'est pas suffisant pour fermer le site parce que le lycée occupe le site. Il y a une convention de superposition des locaux qui fait que le lycée occupe le site. Pour que l'UPEC ne soit plus responsable de ces bâtiments dont on dit que la rénovation coûte trop cher, et cetera, il faut que l'UPEC

trouve un repreneur. L'UPEC n'est pas propriétaire des locaux, mais il faut bien que quelqu'un en récupère la responsabilité.

M. BERNARDINO.– Je vais couper court à ce débat, car nous sommes hors sujet. Aucun des locaux de l'UPEC n'appartient à l'UPEC, nous ne sommes propriétaires d'aucun des mètres carrés de l'Université, à aucun moment. Nous avons une convention d'occupation des locaux, qui appartiennent à l'État. Il s'avère que pour le site de Saint-Denis, nous n'avons même pas cette convention ; nous sommes actuellement occupants sans titre. J'aimerais bien que tu n'inventes pas des choses. Cela fait vingt ans que nous sommes occupants sans titre d'un lieu dont nous avons la responsabilité ; ce n'est pas formalisé, c'est maintenant en cours de formalisation. L'UPEC se retrouve comme locataire de l'intégralité du site parce que l'État ne souhaite pas subdiviser et qu'il considère que l'enseignement supérieur étant présent c'est à lui de prendre les responsabilités. Si l'UPEC se retire de Saint-Denis, en tant que « locataires », nous mettrons fin au bail et l'État reprendra ses mètres carrés. S'il décide d'une occupation du site par le lycée, il discutera lui-même avec la Région Île-de-France d'une dévolution du patrimoine à la Région. Cela permettra à la Région de prendre l'initiative de rénover le lycée, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui. Je trouve que ce serait plutôt une bonne nouvelle pour le lycée, car cela permettrait la rénovation de ses locaux par la Région. Donc ce que tu évoques ne nous concerne pas. La question pour nous, c'est l'occupation actuelle du site. Cette occupation va être enfin régularisée ; l'avis défavorable de la commission de sécurité aura au moins eu le mérite de forcer le ministère à s'occuper du sujet. Une réunion est prévue prochainement pour définir un titre d'occupation officiel. Le sujet du lycée n'est pas le sujet de l'UPEC, à aucun moment. Il ne devrait tout simplement pas y avoir cette imbrication, l'UPEC ne devrait pas accueillir un lycée dans ses locaux. Donc arrête de mélanger le lycée et notre sujet. Je trouve, contrairement à ce que tu dis, que le retrait de l'UPEC peut représenter une solution pour le lycée ; il permettra à la Région de récupérer les mètres carrés et d'engager éventuellement un plan de rénovation de l'établissement. Ce sera le sujet de la Région parce que le lycée est un sujet régional. Nous n'avons pas prévenu la Région officiellement parce que nous n'avons pas à le faire dans la mesure où nous sommes seulement occupants des locaux. Nous avons prévenu notre ministère de tutelle que nous souhaitons éventuellement quitter ce site. Mais nous n'avons pas de lien avec la Région, nous l'avons prévenue par courtoisie.

M. LEVREL.– Il y a tout de même une convention qui existe, pour le partage des frais entre le lycée et l'UPEC. C'est un peu bizarre de dire qu'il n'y a pas de raison officielle de les prévenir. Si nous sommes occupants sans titre, je ne vois pas pourquoi l'UPEC

a une quelconque responsabilité sur ce qui se passe sur ce site ; si l'Université n'a pas de titre d'occupant, elle n'est pas occupante.

LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons peut-être avancer.

M. LEVREL.– Tu comparais avec un bail, mais est-ce que l'affectation a une durée déterminée ?

LE PRÉSIDENT.– C'est un dossier technique, nous pouvons détailler le dossier technique, mais il y en a pour une heure. C'est une imbrication avec l'État, qui dit lui-même que cette situation ne devrait pas exister ; mais elle existe et c'est lui qui l'a créée. Nous n'allons pas revenir là-dessus. De toute façon la Région est prévenue, la présidente de la Région et son cabinet sont parfaitement au courant. Ils ne sont pas contre l'idée de récupérer le lycée parce qu'ils pourront par conséquent faire quelque chose. Aujourd'hui, tout est bloqué. Mais il ne s'agit pas de parler du lycée, qui est un autre objet, un objet régional. Il s'agit pour nous de sortir 400 étudiants des 12 000 m² de Saint-Denis, de reloger un certain nombre de plateaux techniques. La Direction du Patrimoine et du Développement durable (DPDD) et la direction de l'INSPE travaillent sur ces sujets. C'est l'objet de la discussion d'aujourd'hui. Le vote est simple : c'est un vote d'annonce de fermeture du site. Sur le plan du calendrier, je pense que les choses doivent être beaucoup plus précisées. Nous devons passer devant certaines instances, qui se prononceront. Il nous faut une note précise, que nous n'avons pas encore, sur les plateaux techniques. C'est un gros travail ; un groupe de travail s'en occupe. Tu t'es exprimé, je pense qu'il faut avancer. Je souscris à ce vote sur le principe de fermeture du site au plus tard à la rentrée 2026. En plus, il faut annoncer les choses aux étudiants.

M. LEVREL.– Cela ne m'étonne pas que vous souteniez la décision puisque c'est vous qui la soumettez au vote. Dans la presse, cela a déjà été annoncé comme acté. Je trouve encore une fois que la charrue est mise avant les bœufs. Vous abondez dans mon sens en disant : « un travail est en cours à la DPDD pour savoir comment nous allons faire pour... » Par exemple à Saint-Denis, où je suis responsable du laboratoire de physique, on nous a dit : pour début mars on voudrait un document technique pour savoir quels sont vos besoins. Et en janvier on nous dit : vous allez entériner la date.

LE PRÉSIDENT.– Je pense qu'il faut avancer et laisser les autres s'exprimer.

M. ALDHUY.– Je voudrais donner quelques éléments techniques, pour apporter des précisions. Ce qui a été dit à la fois au conseil de l'INSPE et dans le groupe de travail, ce n'est pas que nous fermerons si c'est possible. Il a été très clairement explicité que l'hypothèse de travail c'est une hypothèse de fermeture. Le dossier est instruit avec l'objectif de fermer le site, pas à n'importe quelles conditions, pas n'importe comment, mais de fermer. C'est bien comme cela que nous avons commencé à travailler, nous avons été très clairs là-dessus.

Le deuxième point est technique. En effet, nous occupons ce bâtiment de fait, en étant considérés comme affectataires par l'État et toutes les parties prenantes. Cela fait très longtemps que nous demandons à l'État, qui est le propriétaire, de régler la situation de l'affectation. L'État nous a d'abord dit : ce n'est pas possible, une telle situation n'est pas possible. Pourtant, elle existe de fait. Nous demandons donc depuis très longtemps à l'État de régler la question, de sécuriser juridiquement les statuts d'occupation des uns et des autres. L'État n'a jamais donné suite jusqu'à récemment ; et en effet l'avis défavorable de la commission de sécurité a créé un certain émoi à une semaine du bac. L'État s'est enfin saisi de la question, disant que tout cela était un gigantesque bazar. Il veut mettre de l'ordre, découper l'espace de manière que chacun soit bien à sa place, dans son foncier, proposer une division parcellaire verticale qui soit à peu près claire. Ce travail est en cours, des propositions ont été faites ; c'est le plus facile. Ce qui est plus compliqué c'est la parcelle de l'UPEC, sur laquelle l'Université accueille en effet un lycée, qui n'a pas réellement de statut d'occupation puisque nous n'en avons pas nous-mêmes. Cette situation étant extrêmement particulière, nous avons depuis plusieurs années une convention, dont Lucas LEVREL a parlé, qui essaie de donner un minimum de cadre aux relations que nous avons avec notre « passager clandestin », qui est le lycée. Cette convention tente de régler pas mal de questions, mais nous rencontrons des difficultés à la mettre en œuvre. Le lycée ne paie pas toujours ce qu'il doit payer ; il se justifie en disant qu'il n'a pas de statut d'occupation, que nous n'en avons pas non plus et que la convention n'a pas tellement de solidité juridique – ce qui doit être vrai. Ainsi le lycée a décidé de manière unilatérale de ne pas payer ou de payer très partiellement certaines choses que le lycée, et donc le Conseil régional, devait à l'Université. C'était un problème. L'État, se saisissant de la question, a proposé à tout le monde de faire une convention de superposition. Il s'agit d'un dispositif légal classique, mais pas simple à mettre en œuvre. Cette convention permet de dire, de manière horizontale, à l'échelle d'un bâtiment, qui est où et qui est responsable de quoi. Cela peut être une bonne solution, au-delà de la difficulté de mise en œuvre. C'est compliqué, mais c'est faisable. Mais la convention de superposition ne règle pas la question de l'affectation du bâtiment et c'est pour nous un réel point d'alerte en termes de sécurisation juridique de l'Université et de son Président. Si nous finissons par régler la question du statut avec

une convention d'utilisation explicite pour le bâtiment, l'UPEC restera affectataire du bâtiment, avec une convention de superposition à l'intérieur de ce bâtiment. Étant affectataires, nous garderons quoiqu'il se passe la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de l'intégralité du bâtiment. Le Président de l'Université restera responsable des lycéens qui se trouvent à l'intérieur. C'est aussi cette situation que nous ne voulons pas assumer, que nous assumons depuis très longtemps et que nous ne voulons plus assumer. Il y a peut-être d'autres solutions et d'autres possibilités. Nous avons demandé au rectorat et à l'État de proposer d'autres solutions s'il y a d'autres solutions. Nous sommes usagers, ce n'est pas à nous de trouver les solutions à la place des parties prenantes, à la place de l'État qui est propriétaire. L'État n'est jamais revenu vers nous avec d'autres solutions. C'est la porte de sortie que nous avons trouvée pour l'Université en termes de sécurisation, en termes aussi d'optimisation des mètres carrés, dont nous devons rendre compte. Nous avons 12 000 m² pour 400 étudiants : il faut l'assumer ou ne pas l'assumer, continuer ou ne pas continuer. Les « peut-être » et les précautions que nous prenons c'est parce que nous sommes en train d'instruire le dossier. Aujourd'hui, c'est vrai que nous n'avons pas toutes les solutions, nous n'avons pas tous les dispositifs qui permettent de le faire, tout n'est pas identifié. Mais justement, nous sommes en train d'instruire. La décision qui a été prise, proposée par Amilcar BERNARDINO, de passer le dossier en CA permet d'être transparent et d'offrir une visibilité aux administrateurs. Nous actons que l'objectif de fermeture est validé, partagé par l'Université. À nous ensuite de trouver les bonnes conditions pour mettre en œuvre, à la fois sur le patrimoine, sur l'accompagnement RH et sur l'accompagnement des étudiants.

Mme RENAUT.– Je voudrais revenir sur deux points soulevés par Lucas LEVREL, qui concernent le travail qui a été fait en interne de la composante. Le premier point c'est au sujet du groupe de travail pour identifier les besoins en matériel des laboratoires de physique et chimie. Je voudrais juste rappeler que c'est une demande qui a été faite par les élus, c'est une demande syndicale et notamment une demande d'une enseignante en physique-chimie. Lors de la dernière réunion avec les enseignants, il m'a été demandé de mettre en place un groupe de travail pour identifier exactement les besoins : mètres carrés linéaires, matériel précis. Si nous effectuons des recherches pour trouver ou créer un laboratoire, il faut savoir de quoi on parle et avoir des éléments précis. Donc nous avons répondu à cette demande. Le deuxième point est relatif au risque évoqué que les formations technologiques et professionnelles deviennent des bouche-trous sur les autres sites. Cela m'a intéressé et je te rejoins entièrement : il est absolument hors de question que les formations technologiques et professionnelles accueillies sur d'autres sites de l'INSPE bouchent les trous dans les emplois du temps. Le travail à l'INSPE va consister à complètement changer – ce

sera un changement presque politique – l'identification des sites. Livry-Gargan est actuellement un site principalement dédié au premier degré, qui accueille de futurs professeurs des écoles ; il deviendrait un site dédié à la fois au professorat des écoles et aux formations technologiques et professionnelles. Bien évidemment, les services regarderont les emplois du temps. Il ne s'agit absolument pas de faire d'abord les emplois du temps du professorat des écoles et de laisser ce qui reste. Il s'agit d'une véritable modification en profondeur d'organisation des emplois du temps de toutes les formations, à parts complètement égales. Je m'engage justement à ce portage. Nous travaillons en ce sens. Les formations technologiques et professionnelles ne serviront jamais de bouche-trous, ce n'est pas possible.

LE PRÉSIDENT.– Il faut peut-être aussi préciser que c'est bien dans le CPER.

M. ALDHUY.– Sur l'affirmation que c'était dans une note annexée au CPER ? C'était une demande dans le CPER, oui.

M. LEVREL.– Il faudra demander à la vice-présidente CA de l'époque. Elle me l'a affirmé personnellement.

LE PRÉSIDENT.– Elle l'a affirmé faussement, c'était bien une demande faite dans le CPER.

M. LEVREL.– Au sujet de la remarque sur l'établissement du planning du site sur lequel une partie des formations seront déménagées, la remarque de Sophie RENAUT, certes nous ne serons pas des bouche-trous, mais il n'empêche que si cela coince, cela coince ; s'il n'y a pas les salles... Et la notion de bouche-trous s'applique aussi au fait de faire les TP de physique chimie à la FST ou à l'IUT. On ne sait même pas si les TP de physique et de chimie seront sur le même site.

LE PRÉSIDENT.– Je propose d'avancer.

M. LEVREL.– Pour conclure mon intervention, je répète qu'on veut nous faire entériner une date alors qu'actuellement aucun projet ne permet de s'assurer que cette date pourra être respectée. Nous allons le resoumettre au CA, donc pour ce vote je demande un vote à bulletins secrets. Je pense que tout le monde a bien compris les problématiques.

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas de bulletins secrets sur ce vote.

M. ALDHUY.– Je donne une dernière précision sur le phasage. Pourquoi est-ce que nous programmons une validation en juillet 2025 et une rentrée 2026 dans la nouvelle configuration ? Parce qu'en juillet 2025 nous aurons fait tout le travail préalable et nous aurons l'intégralité du plan, sur l'accompagnement RH comme sur le patrimoine. Nous aurons ensuite un an pour le mettre en œuvre. Nous visons septembre 2026 pour nous donner le temps de le faire dans les meilleures conditions ; cela aurait été plus compliqué si nous avions visé septembre 2025. Se laisser un temps significatif permet de sécuriser un déménagement qui aura lieu fin juillet 2026, pour une rentrée en septembre 2026.

M. LEVREL.– Cela présuppose qu'il y aura des solutions et surtout que cela coûtera moins cher, parce que pour l'instant il n'y a pas de chiffrage d'un déménagement ou de la construction d'un nouveau site. Rien n'est chiffré.

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de clore ce débat. Il n'y aura pas de vote à bulletins secrets, il ne s'agit pas d'un vote de personnes. Je propose de passer au vote.

M. LEVREL.– Au temps pour la démocratie, merci.

M. BERNARDINO.– Il s'agit donc d'approuver la fermeture du site de Saint-Denis au 31 juillet 2026 au plus tard. Il n'y a pas eu de changement de procurations. Qui vote contre ? Trois contre. Procurations contre ? Une procuration contre. Qui s'abstient ? Une abstention. Procurations abstentions ? Je vous remercie.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1.Approbation de la subvention de l'Université à la Fondation UPEC

Un document est présenté

LE PRÉSIDENT.– Il s'agit maintenant de renouveler la subvention de l'Université à la Fondation UPEC, pour cinq ans. Cette fondation partenariale, qui a été votée il y a cinq ans, est au terme de son premier cycle. Elle porte des objets d'inclusion et peut être un véhicule pour un certain nombre de mécènes, pour porter des actions de recherche dans les domaines de l'environnement, de la santé, de la précarité, de la vulnérabilité, soit des domaines qui rappellent les objectifs de l'Université. Le conseil d'administration de la fondation fonctionne par collèges : un collège des fondateurs de douze membres, avec huit représentants de l'UPEC et un représentant de chacun des quatre autres fondateurs, et un collège des personnalités qualifiées de sept

membres. Il y a un bureau exécutif, avec un président de la Fondation qui est le président de l'Université, un trésorier – en ce moment c'est Arnaud THAUVRON – avec un membre de la direction opérationnelle, un membre de l'UPEC siégeant au Conseil d'administration et un représentant de chaque membre fondateur de la Fondation. Astrid HEIL, la nouvelle directrice, se présentera et donnera peut-être quelques éléments stratégiques.

M. THAUVRON.– Les autres membres fondateurs sont BNP Paribas qui a versé 360 000 euros, Thalès qui a versé 250 000 euros, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) qui a versé 250 000 euros et le Conseil départemental de Seine-et-Marne qui a versé 250 000 euros ; soit 250 000 euros par an. Certains fondateurs ont fléchi l'utilisation de cet argent, notamment sur la thématique du handicap.

Quelques actions ont été financées. Cela peut paraître un peu modeste, mais je rappelle que la Fondation a été lancée en pleine période de pandémie donc pendant deux ans il était compliqué de la faire fonctionner. Une première directrice de la Fondation nous a quittés donc il y a eu une vacance de poste, puis une deuxième directrice nous a quittés. La nouvelle directrice, ici présente, est arrivée à l'UPEC il y a une semaine ; elle va se présenter.

Parmi les aides d'urgence qui ont été apportées, un fonds sur le covid-19 a été financé, pas par les fondateurs, mais par la Caisse d'épargne d'Île-de-France qui a versé 10 000 euros ; cela a profité à 35 étudiants qui ont pu payer leur loyer, faire des dépôts de garantie ou financer leurs frais de subsistance parce que certains n'avaient même pas de quoi manger. Un fonds d'aide pour l'Ukraine a permis d'aider trois étudiants.

Il y a eu par ailleurs une grosse activité de la Fondation sur la thématique de l'entrepreneuriat étudiant, financée notamment par BNP Paribas et par Septodont. La Fondation propose un soutien sous différentes formes : des manifestations sont organisées, il y a des bourses, notamment les bourses « UPEC entrepreneurs » qui sont distribuées chaque année, il y a des événements comme des hackathons ou des concours de pitch. L'idée c'est de financer, mais aussi d'accompagner les étudiants entrepreneurs.

LE PRÉSIDENT.– Des projets développés ces dernières années, en particulier l'année dernière, intéressaient des mécènes et correspondaient aussi à des éléments que nous développons à l'Université : le projet PolluRisk, le projet CRITISC – nous sommes dans l'académie spatiale – et la chaire Handicap, emploi et santé au travail. Karine GROS, notre vice-présidente chargée de la politique relative au handicap, s'excuse de son absence ; elle pourrait présenter plus complètement que moi cette chaire.

La plateforme PolluRisk est un formidable travail entre plusieurs laboratoires de sciences, autour de la pollution essentiellement, et un laboratoire de santé, l'Institut Mondor de recherche biomédicale (IMRB), sur l'impact de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. Il y a déjà une plateforme internationale, celle du Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques (LISA) sur le campus centre. Il s'agit d'une sorte de chambre atmosphérique où l'on peut mimer les atmosphères de France, de Navarre et au-delà, où l'on peut exposer un certain nombre de cellules ganoïdes et souris à des taux de pollutions. Sur la première génération de souris, il y a un impact épigénétique : la pollution marque l'individu d'emblée. Ce n'est pas tout à fait rassurant ; mais vous avez entendu que quand on boit de l'eau, beaucoup de choses passent dans le corps, y compris des microplastiques. C'est donc une pierre de plus ; nous sommes assez bons à l'UPEC sur toute la notion d'impact environnemental sur la santé et c'est l'objet de cette plateforme PolluRisk. Cette dernière a désormais une petite sœur dans le Bâtiment de recherche biomédicale (BRB), qui est une plateforme d'exposition des pollutions atmosphériques, en lien avec le LISA ; nous aurons les clés prochainement, nous avons commencé à visiter et les premiers déménagements ont lieu aujourd'hui même. Cette plateforme aura un modèle économique. Un certain nombre d'industries sont intéressées, notamment celles qui travaillent sur la qualité de l'air intérieur. Elles pourront tester un certain nombre de filtres pour voir si des climatiseurs peuvent filtrer certaines particules, et cætera. Au-delà, il s'agit d'installer correctement ce laboratoire et nous avons rencontré dernièrement une compagnie d'assurance qui serait intéressée pour positionner 600 000 euros pour accompagner le développement de ce laboratoire.

CRITISC est une forme de pépite aussi, le laboratoire spatial unique ; l'Université de Créteil est en lien avec la station orbitale internationale, sur laquelle il y a maintenant des appareils portés par ce campus spatial, qui testent un certain nombre de choses. C'est donc une collaboration avec la NASA, une collaboration prestigieuse. Mais ce n'est pas seulement un espace de recherche, c'est aussi un espace de formation très spécifique à l'UPEC qui accueille des étudiants qui viennent de différents horizons, d'IUT, des sciences, de tous les cycles. Il y a de forts contacts avec l'Afrique du Sud, notamment au niveau master. Le dispositif fonctionne bien, il est porté par Hervé COTTIN qui est très convaincu, qui a une démarche très pédagogique vis-à-vis des étudiants. Le CNES est évidemment dans la boucle. Il y a des mécènes potentiels et il y aura des financements complémentaires. L'académie spatiale est là en appui, avec des allocations doctorales, et cetera. C'est donc aussi un projet qui a été porté par la Fondation.

La chaire Handicap est une chaire très spécifique, extrêmement visible par les tutelles, par différents ministères. Il y a trois axes et quatre objectifs : la formation des

personnes en situation de handicap et la formation au handicap du collectif de travail, soit quelque chose qui résonne avec nos valeurs, l'insertion et le maintien en emploi, la sécurisation des parcours et la prévention de la désinsertion professionnelle, la qualité de vie au travail et la santé au travail. Je ne détaillerai pas tout cela parce que ce serait trop long. Des organismes ont conventionné pour former leurs référents handicap par la chaire. Il y a un certain nombre de ministères pour lesquels nous sommes très visibles : les ministères de la Justice, de l'Armée, de l'Économie et de l'Industrie. C'est quelque chose d'extrêmement visible et nous aurons le plaisir d'écouter Karine GROS sur cet objet. Sans détailler les éléments, je dirai qu'il y a des contrats doctoraux, de la recherche avec deux projets de recherche dans le cadre de « France 2030 » ou un AMI, je ne sais plus, CookieNUM qui proposent des formations professionnelles pour un environnement inclusif, des ateliers d'écriture narrative dont nous vous reparlerons. La notion d'inclusion est forte. Tous les contrats doctoraux ne sont pas à l'UPEC, mais quasiment l'intégralité de ces contrats lui reviendra. Je ne vais pas détailler la collaboration avec les mécènes, nous aurons l'occasion de le voir. En conclusion, c'est une chaire qui fonctionne bien, qui est dotée de quasiment un million d'euros. Elle porte ses fruits sur l'insertion professionnelle, pour transformer les organisations, enrichir le débat public. Elle est extrêmement visible par notre tutelle et par notre ministère, avec qui j'ai pu échanger il y a quelques mois et qui est parfaitement en appui, y compris d'ailleurs le rectorat ESR de cette chaire.

M. THAUVRON.– Parmi les actions marquantes cette année, nous avons refondu l'identité visuelle de la Fondation pour avoir une image un peu plus moderne, un peu plus dynamique, et pour être plus autonomes par rapport à l'agence de communication. Auparavant, si l'on voulait faire quelque chose, il fallait passer par l'agence ; là, nous avons une charte graphique stabilisée, qui permet de couler des contenus dans des gabarits et d'être totalement indépendants. Il y a tout un jeu graphique, avec des zooms. L'objectif est d'avoir des supports modernes pour communiquer.

Concernant les perspectives 2025–2030 d'un point de vue financier, il y a aujourd'hui cinq membres fondateurs, dont deux qui ont décidé de se retirer, pas en tant que financeurs, mais en tant que membres fondateurs : Thalès et l'AGEFIPH, qui continueront donc à financer les actions de la chaire ; en tant que fondateurs, ils ne finançaient déjà que la thématique handicap donc cela ne change pas grand-chose. Il faut maintenant rechercher deux types de nouveaux financeurs : des membres fondateurs pour remplacer ceux qui nous quittent – nous avons déjà plusieurs pistes très sérieuses, mais nous ne les annoncerons pas tant que ce n'est pas signé – et des mécènes qui, eux, interviendraient pour financer des projets clairement identifiés comme CRITISC, PolluRisk et d'autres projets à fort impact.

L'ambition de la Fondation, c'est à la fois de financer des projets scientifiques ambitieux et de développer la thématique de l'égalité des chances. La thématique qui a été très mise en avant pendant la première phase, c'était celle du handicap. Cette thématique, qui est très forte et qui fonctionne bien en termes d'actions et de financements au sein de la Fondation, sera conservée. La thématique de l'égalité des chances est beaucoup plus large et correspond bien à ce qu'est l'UPEC. Il y a un premier travail qui est en cours, qui consiste à mobiliser les alumni de l'Université. Un premier travail a consisté à identifier tous les anciens de l'UPEC qui ont aujourd'hui des fonctions de responsabilité ou de direction dans des entreprises ; c'est un travail long, mais qui n'est pas compliqué techniquement. Nous sommes passés par LinkedIn pour identifier tous ceux qui ont des fonctions de direction. Cette mobilisation des diplômés constitue le premier axe en termes de financement. Il y a l'idée de soutenir, notamment avec BNP Paribas, les étudiants par des bourses plus nombreuses, d'identifier les bacheliers boursiers qui ont obtenu la mention très bien – leur nombre est significatif à l'UPEC – et de proposer des bourses de 1 000 euros à un certain nombre d'entre eux.

LE PRÉSIDENT.– Nous avons parlé de la chaire Handicap, mais deux autres chaires existent. Il y a d'abord la chaire Environnement, qui est très soutenue par Jérôme DARRIBÈRE, qui a d'ailleurs donné son accord de principe pour être un membre fondateur. Cette chaire est beaucoup portée par l'équipe du LEESU, notamment par Régis MOILLERON. Elle propose une approche large de l'environnement, s'intéresse à l'économie sociale et solidaire, aux modifications des pratiques et aux impacts. Le financement d'un poste de chargé de mission, qui dessinera la chaire, est validé. Par ailleurs, la chaire Transformation et régulation de la relation de travail est portée par Rémi BOURGUIGNON. Nous aurons l'occasion de la positionner dans la Fondation dans les prochains mois.

Ces chaires sont importantes pour nous parce qu'elles sont environnées – il y a des allocations doctorales, des postdoctorats – et qu'elles résonnent un peu avec la chaire d'Érasme de dispositifs participatifs, que nous avons appelé chaires des Délibérations. Il est question de travailler sur les usages de l'intelligence artificielle, peut-être aussi avec Érasme. Nous aurons un affichage plus large de chaires sur notre site, comme toute université, avec une stabilité dans la cohérence des objets.

Il y a également la mise en valeur de plateformes scientifiques, mais je n'y reviendrai pas. D'autres plateformes sont là, il y a également la Plateforme régionale d'analyse multimilieux des micro-contaminants (PRAMMICS). Beaucoup de choses se passent à la Maison des sciences de l'environnement (MSE) ou dans le BRB ; mais pourquoi pas aussi ailleurs, notamment dans un bâtiment de laboratoires à Sénart, avec le Centre d'études et de recherche en thermique, environnement et systèmes (CERTES), le LISA

et d'autres. Nous mettons en valeur ces plateformes scientifiques ; les mécènes passent plus facilement par la Fondation en raison des avantages de défiscalisation. Astrid HEIL va maintenant se présenter.

Mme HEIL.– Bonjour à tous. J'ai rejoint la Fondation UPEC il y a une toute petite semaine. J'en suis ravie ; je découvre. Je vais vous présenter mon parcours. J'ai deux enfants, je suis mariée à un Hollandais, d'où mon nom de famille. J'ai commencé mon parcours professionnel dans de grandes entreprises, pendant dix ans. J'ai mené des projets en marketing et marketing international, ce qui m'a permis de me faire une culture de la décision prise dans les grandes entreprises. Avec l'arrivée des enfants, le questionnement de l'intérêt général est venu, avec une grande envie de rejoindre plutôt une structure d'intérêt général. J'ai rejoint en 2009 la fondation environnementale dédiée à la transition écologique, qui était la Fondation Nicolas Hulot à l'époque : une trentaine de personnes qui se battent pour accélérer la transition écologique et solidaire. Nous tenons beaucoup au dernier terme, pour ne laisser personne de côté dans de cette transition, et nous travaillons avec différents publics, le grand public, mais surtout les différents gouvernements pour accélérer les lois propices à cette transition. Mon rôle était de nouer des liens avec les acteurs économiques, parce que cette fondation avait la spécificité d'être financée à 90 % par le secteur privé, ce qui n'était pas forcément compris à l'époque. La vision du fondateur, c'était que cette transition ne se ferait pas sans les acteurs économiques, qui pouvaient être mobilisateurs et acteurs de changements profonds et pouvaient aussi apporter les moyens à la société civile d'être efficace dans cette transition. Je m'y suis épanouie pendant quinze ans. J'ai été également administratrice d'un fonds de dotations pour l'environnement, qui s'appelle One percent For The Planet, qui s'attache à créer du lien entre des entrepreneurs engagés qui reversent 1 % de leur chiffre d'affaires à des associations environnementales, donc qui font confiance aux acteurs de terrain, aux sachants de cette transition, en leur donnant les moyens d'agir en toute liberté. C'est forte de cette culture et surtout de cette envie de poursuivre mon action sur l'intérêt général que j'ai souhaité rejoindre une structure comme l'UPEC. Je pense que c'est aussi là que beaucoup de choses doivent se faire. Je suis ravie de venir, de découvrir, de me sentir épaulée et bien accueillie ; donc merci beaucoup. Je vais tâcher de mettre toute cette expérience au service de la Fondation, de beaux projets, des étudiants, de l'innovation et de la recherche. Je répondrai à vos questions, si vous en avez, avec grand plaisir.

LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions ?

Mme CHEVALIER.– Autrefois, un document était fourni, qui s'appelle bilan. J'aurais aimé avoir des éléments budgétaires plus clairs, c'est-à-dire annuels, qui fassent correspondre les donateurs et les recettes avec les actions ; autrement dit un rapport d'activité et un rapport financier annuels. Là, tout est globalisé. Par exemple pour PolluRisk il y a un montant, mais on ne sait pas si celui-ci est obtenu ou attendu. Tout cela n'est pas très clair. Les budgets annuels mériteraient d'être connus des administrateurs.

Ma deuxième remarque porte sur le périmètre de la Fondation et son articulation avec d'autres actions de l'UPEC financées par les EUR ou l'ANR. Comme il n'y avait pas ce à quoi je m'attendais dans le bilan, je suis allée voir sur le site de la Fondation. On y trouve une action de l'EUR LIVE qui est affichée comme une action de la Fondation alors qu'à ma connaissance elle est financée par l'ANR. En l'absence de rapports d'activité clairs et de présentation de l'articulation des périmètres, on ne comprend pas bien qui fait quoi. Quel est le rôle de la Fondation précisément, y compris dans les projets de recherche ?

Enfin, troisième remarque, il me semble que la précédente directrice de la Fondation était partagée avec la Direction de la transformation. Je voudrais savoir si la nouvelle directrice l'est aussi ou si l'expérience précédente a instruit les autorités universitaires que peut-être il ne fallait pas faire pareil.

M. BERNARDINO.– Nous avons tiré des leçons du premier cycle. La Fondation démarrait et nous avons pris des décisions au départ qui nous paraissaient les plus intelligentes. À l'usage, nous nous sommes aperçus que ce n'étaient pas forcément les plus intelligentes, donc nous avons corrigé un certain nombre de choses sur le deuxième cycle. Par exemple, nous avons une fondation partenariale pour gagner en souplesse vis-à-vis des projets de recherche qui pouvaient être financés par la Fondation. Un transfert financier vers l'Université faisait devenir l'argent public, il rentrait dans les arcanes des marchés publics et autres ; cela enlevait toute la souplesse que nous avions imaginée, tout en nous contraignant à rendre des bilans à la Fondation, qui était financeur. Cela alourdissait énormément la partie administrative. Nous avons donc maintenant fait le choix que les objets financés par la Fondation sont pris en charge par la Fondation, qui paie directement, sans passage par l'Université. C'est beaucoup plus simple pour rendre des comptes aux mécènes. La Fondation est en capacité de pouvoir répondre aux mécènes sur ce qui est pris en charge par leur argent.

Le choix de partager la direction, c'était un deuxième choix puisqu'au départ nous avons pris une directrice totalement dédiée. Au moment de son départ, elle avait fait un petit état des lieux disant qu'il serait pertinent de faire un poste partagé entre la Fondation et la direction des partenariats qui se mettait en place à l'époque. Nous

avons suivi la préconisation de la première directrice ; il s'est avéré que ce n'était pas une réussite. En partant, la deuxième directrice de la Fondation nous a dit qu'il fallait bien séparer les deux postes. La Fondation finance des objets UPEC et on a parfois du mal à comprendre si c'est l'UPEC ou la Fondation : la directrice avait du mal à se positionner face aux partenaires de l'Université et de la Fondation. Les partenaires eux-mêmes avaient du mal à distinguer s'ils finançaient la Fondation ou l'Université. Le retour de la deuxième directrice sur ce point était extrêmement négatif ; elle a dit qu'il fallait séparer les objets parce que ce sont des objets différents, avec des droits et des obligations différents. Être juge et partie en même temps, c'était un peu compliqué pour elle et cela créait de l'ambiguïté. Nous avons donc reséparé les deux postes. Pour être totalement transparent, jusqu'à maintenant la directrice de la Fondation était un personnel UPEC, mis à disposition de la Fondation contre réversion du salaire : nous avons arrêté cela aussi. Dorénavant, la directrice de la Fondation est payée par la Fondation en direct. Nous avons fait appel à un cabinet de ressources humaines et comptabilité pour qu'il s'occupe de gérer les recrutements et les ressources humaines de la Fondation. Il est rattaché à la Fondation pour qu'il n'y ait pas de mélanges avec l'Université, pour bien séparer les objets et faire en sorte de bien distinguer les choses.

Le Président l'a dit, nous utilisons la Fondation comme un objet. Pour l'EUR Live ou les projets ANR par exemple, nous avons souvent besoin de cofinancements. La Fondation est un co-financeur externe ; cela permet, dans les bilans pour l'ANR, de faire figurer un cofinancement. L'EUR Live en bénéfice, le campus « Santé, autonomie, bien vieillir » également. Ainsi, des mécènes de la Fondation valident certains objets de l'UPEC. C'est pour cette raison que certains objets de l'UPEC apparaissent sur le site de la Fondation. Nous pratiquons cela sur des objets qui nécessitent un cofinancement, comme les EUR et les campus des métiers.

Je vais laisser Arnaud THAUVRON répondre sur la partie financière.

M. THAUVRON.– Ce qui a été déposé, c'est le rapport d'activité de la Fondation, qui a vocation à être publique ; c'est pour cela que nous n'avons pas désagrégré toutes les données. Les données relatives au budget de la Fondation sont évidemment présentées et votées lors du conseil d'administration de la Fondation. Je n'ai rien à cacher donc cela ne me pose aucun problème de vous diffuser les éléments désagrégrés du budget ; il n'y a pas de souci.

Pour ce qui est de CRITISC et PolluRisk, aujourd'hui ce sont des projets qui sont inscrits dans le budget prévisionnel 2025, en dépenses et en recettes ; c'est-à-dire que ces projets ne seront financés par la Fondation qu'à condition que nous ayons trouvé les mécènes qui les financent. Vous verrez, quand vous recevrez le budget 2025, que les chiffres sont beaucoup plus importants que ceux de 2024 ; parce qu'on

inscrit en recettes et en dépenses des éléments qui aujourd'hui ne sont pas réalisés. L'engagement de la Fondation, c'est d'accompagner ces projets à trouver des financeurs, ce n'est pas de les financer.

M. LEVREL.– Si Vèrène CHEVALIER demande un bilan financier un peu détaillé c'est parce que la Fondation fait un rendu de comptes à ses mécènes. Il se trouve que l'UPEC fait partie des membres fondateurs, ce n'est pas à proprement parler un mécène ; mais là nous allons voter pour donner des fonds à la Fondation, donc ce serait bien de savoir comment sont utilisés ces fonds. Est-ce que ces fonds, en l'occurrence, vont abonder des projets ? Ou est-ce que ce sont juste des frais de structure de la Fondation que nous allons financer là ?

M. THAUVRON.– C'est tout de même indiqué dans le rapport d'activité, on voit ce qui a été financé. Mais effectivement, il y a les projets et il y a les frais de structure ; il y a par exemple le salaire de la direction de la Fondation, le salaire de la personne qui est chargée de la collecte des fonds. Et il y a les frais de fonctionnement classiques : la communication, et cetera.

M. LEVREL.– Est-ce que vous pouvez donner un ordre de grandeur du rapport ? Parce que si nous nous engageons à verser 50 000 euros pendant cinq ans, il nous faut un ordre de grandeur des dimensions des différents budgets.

M. THAUVRON.– Aucun souci. Sur 2024, les dépenses qui sont liées aux projets s'élèvent à 250 000 euros, il y a environ 70 000 euros de masse salariale et 70 000 euros de fonctionnement ; ce sont les trois grandes masses. Je peux détailler les projets. Il y a les actions de BNP Paribas à hauteur de 50 000 euros, les actions sociales à hauteur de 10 000 euros ; la chaire Handicap, emploi, santé au travail qui a des financements fléchés de 150 000 euros ; le CMQ Bien vieillir pour 20 000 euros ; et il y a l'entrepreneuriat, avec notamment les financements Septodont, pour 22 000 euros. Les objets sont assez limités en l'état actuel de la Fondation, qui est toute récente parce qu'elle a cinq ans ; et si on enlève les deux années de pandémie, cela ne fait que trois ans. Mais il n'y a vraiment aucune difficulté à tout vous envoyer.

M. LEVREL.– Ce serait intéressant de voir aussi ce qui est fléché ou pas fléché. Les frais de structure sont à 140 000 euros. C'est réparti entre les cinq fondateurs ? Ils abondent du même montant tous les ans ?

M. THAUVRON.– Oui, sauf BNP Paribas qui abonde davantage.

M. LEVREL.– Si on considère que ces frais de structure sont repartis, qu'ils ne sont pas imputés aux mécènes, mais aux membres fondateurs, cela veut dire que les fondateurs financent environ 30 000 euros de frais de structure chacun par an. Si l'UPEC donne 50 000 euros, cela veut dire que 20 000 euros vont aller dans les projets.

M. THAUVRON.– Il y a des frais de gestion, mais si on prend l'exemple de la chaire Handicap, nous recevons beaucoup d'argent fléché ; il y a un prélèvement de frais de gestion de 7 % pour participer au financement de l'activité de la chaire.

M. LEVREL.– Ce sont des éléments à connaître, parce qu'il faut, par exemple pour l'EUR Live, montrer à l'ANR qu'il y a des cofinanceurs, Mais le co-financeur c'est la Fondation, et l'UPEC donne à la Fondation. Nous avons un peu l'impression que ce pourrait être un jeu d'écriture pour donner plus d'argent à l'EUR.

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas eu d'argent donné sur l'EUR.

M. LEVREL.– C'est un exemple, parce que vous évoquiez la question du cofinancement.

LE PRÉSIDENT.– Il n'y a pas eu d'argent donné sur l'EUR. En revanche il y a de l'argent qui a été donné au campus. À la création du campus, la Fondation s'était engagée à donner 20 000 euros. La Fondation est toute jeune ; pour le moment il s'agit surtout de trouver des mécènes.

M. LEVREL.– Pour ce qui est des actions, il y a un petit décalage. Si on regarde le site, on voit que dans le domaine environnement et pollution il n'est question que de l'EUR Live, PolluRisk n'est pas mentionné ; et inversement, dans le bilan on parle de PolluRisk, mais pas de l'EUR.

M. THAUVRON.– Tu auras bien noté que nous avons un problème de direction, de vacance de poste, sur la Fondation. C'est pour cela que nous sommes très heureux qu'Astrid HEIL nous ait rejoints, nous allons pouvoir repartir sur de bonnes bases.

Mme HEIL.– J'espère que dans un an vous verrez les remplissages, l'inverse, ce qu'on aura bien construit ensemble. C'est mon challenge.

M. GILBERT.– J'avais une question sur le départ des mécènes et la recherche d'autres mécènes. Est-ce qu'éventuellement vous pouvez nous donner des informations sur le contexte ?

LE PRÉSIDENT.– Les mécènes qui partent s'étaient engagés à financer la chaire ; accessoirement, c'est Thalès et l'AGEFIPH. Parmi les fondateurs qui pourraient rentrer, il y a le Conseil départemental du Val-de-Marne qui s'est engagé il y a pratiquement un an, il y a Grand Paris Sud qui est partant pour accompagner la Fondation, et il y a Jérôme DARRIBÈRE qui participe déjà en tant que mécène. Les montants pourraient être supérieurs à 50 000 euros par an.

M. GILBERT.– Mais pourquoi l'AGEFIPH et Thalès partent ?

LE PRÉSIDENT.– Parce qu'ils considèrent aujourd'hui qu'il est plus simple pour eux (*inaudible*) que la Fondation. Je rappelle qu'au départ ils étaient fondateurs pour différentes raisons, en particulier pour soutenir la chaire. Ils restent fidèles à leur trajectoire de financer la chaire, et accessoirement la Fondation et ses frais de gestion. Il n'y a pas d'autres éléments et je pense que pour nous c'est bien que la Fondation ne cible pas seulement la question du handicap. Elle doit être très ciblée sur l'approche qualité des chances, c'est un objet sur lequel nous voulons insister, avec notamment les bourses qui sont dédiées aux boursiers méritants. Et il faut cibler des objets liés à l'environnement.

Mme HEIL.– J'ai très peu de recul, mais ce que je découvre en arrivant, c'est vraiment un fort potentiel d'attraction des mécènes qui sont – pour les avoir côtoyés depuis quinze ans – en général en quête de trois choses : de la connaissance, et qui mieux qu'une université peut apporter cela, de l'humain parce qu'ils engagent un grand nombre de collaborateurs et qu'ils ont besoin de faire participer l'humain dans leurs projets, et de la communication pour pouvoir vraiment porter des messages positifs sur l'engagement pris envers l'Université, sur l'acquisition de connaissances grâce à l'Université, sur la collaboration avec l'Université. Ces trois éléments sont présents. Nous sommes dans un très grand bassin économique très grand, avec de grandes entreprises et de plus petites entreprises, qui sont en général plus donatrices dans ce territoire ; la combinaison des deux me semble être très porteuse d'un bel avenir. C'est vraiment comme cela que je vois la chose et je vais m'employer à ce que ce soit encore plus vrai dans un an.

M. BERNARDINO.– Nous avons fait le premier cycle avec l'engagement de l'Université d'être membre fondateur de sa propre Fondation et donc de la financer à hauteur de

50 000 euros par an pendant un cycle de cinq ans. Ce qui est proposé à l'approbation c'est le renouvellement pour le deuxième cycle, le maintien de la subvention de 50 000 euros par an pour les cinq ans à venir, de manière à avoir de la visibilité sur cette Fondation. Nous travaillons avec les mécènes pour leur renouvellement et nous avons un peu oublié qu'il fallait aussi mettre en place notre renouvellement à mettre en place. Nous allons donc montrer le bon exemple aux mécènes en renouvelant notre participation.

Nous vous adresserons tous les documents.

M. THAUVRON.– Je le ferai la semaine prochaine.

M. BERNARDINO.– Il n'y a pas de changement de procuration. Sur l'approbation de la subvention de 50 000 euros par an pendant cinq ans pour la Fondation UPEC, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Quatre abstentions. Procurations abstentions ? Une. Je vous remercie. Nous allons remercier Astrid HEIL d'être venue aujourd'hui et nous lui souhaitons bon courage.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1.Approbation du correctif de la Charte des contractuels enseignants et enseignants-chercheurs

M. BERNARDINO.– Nous passons au dernier point soumis à discussion : l'approbation du correctif de la Charte. Sur ce sujet-là aussi j'ai répondu à 23h hier, à Véréne CHEVALIER.

Mme CHEVALIER.– Je n'avais pas vu qu'il y avait une annexe, j'ai cru que c'était le même document.

Un document est présenté.

Mme CASTELAIN.– C'est juste un correctif très simple. Avant, nous avons deux phases pour la remontée des besoins pour la campagne contractuelle, et nous sommes passés à une seule phase parce que c'était compliqué de demander uniquement la remontée des postes sans avoir des détails sur les postes ou éventuellement – parce que c'est souvent le cas sur les contrats courts – un candidat profilé. Notamment pour les renouvellements, nous avons besoin d'avoir le nom des personnes que les composantes souhaitent renouveler. C'est ce correctif ; sur le reste, il n'y a pas de modification.

M. BERNARDINO.– À l’usage nous nous sommes aperçus que la procédure était très contraignante pour la DRH. Faire un renouvellement anonymisé alors qu’on sait qu’il est souhaité que la personne soit renouvelée, cela nous a paru un peu étrange. Nous validions les renouvellements sans savoir les noms : il fallait remettre les choses dans le bon ordre. Si une personne est pressentie parce qu’elle est déjà sur le poste, on propose le renouvellement avec le nom déjà proposé.

Mme CHEVALIER.– J’ai une question sur la formulation de l’approbation. Nous n’avons pas la date d’adoption de la Charte initiale. Il faudrait sans doute l’ajouter.

M. BERNARDINO.– On rajoutera la date. De mémoire, c’est décembre 2022. On va la retrouver et l’ajouter. S’il n’y a pas d’autres questions, je vous propose de passer au vote. Il n’y a pas eu de changement de procurations. Sur l’approbation de la modification proposée, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

POINTS NON SOUMIS À DISCUSSION

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1.Approbation de la procédure « invités enseignants–chercheurs » – Révision du forfait journalier (alignement sur la politique voyage de l’UPEC)

M. BERNARDINO.– Les derniers points, non soumis à discussion, sont des ajustements mineurs. Concernant l’approbation de la procédure « invités enseignants–chercheurs », nous avons revu la politique de l’UPEC et nous avons oublié de réaligner en conséquence cette procédure. Nous réajustons, en particulier sur les forfaits journaliers d’hôtel qui n’étaient pas alignés sur la politique voyage ; nous corrigeons.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1.Approbation du correctif des données obligatoires des masters première année de "monmaster.gouv.fr" – Campagne 2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement

M. BERNARDINO.– La DEVE nous a fait remonter quelques correctifs qui ont été validés en CFVU lundi.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1.Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO.– Il s'agit d'informations classiques sur les contrats et conventions du Président.

S'il n'y a pas de question, je vous propose que nous fassions un vote groupé sur les deux approbations, comme la dernière fois. Il n'y a pas de changement de procurations. Sur les deux approbations, qui vote contre ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations abstentions ? Merci.

4. QUESTIONS DIVERSES

M. LEVREL.– Le PDG du CNRS a annoncé il y a quelques semaines qu'il allait créer un label Keylabs qui va être attribué à environ un quart des laboratoires CNRS sur lesquels – pour le dire concrètement parce qu'évidemment ce n'est pas le discours officiel – vont se concentrer les moyens et par conséquent les recrutements ; quand les chercheurs vont postuler, ils ne vont pas choisir un laboratoire qui n'a pas le label. Lors d'une réunion dans mon laboratoire, il y a une représentante de CNRS Chimie qui a dit que les directeurs scientifiques référents du CNRS ont rencontré les présidences d'université à ce sujet. Nous ne savons pas s'il y a des négociations pour l'attribution du label à tel ou tel, ni quels sont les critères. On nous a dit que ce ne serait pas automatique. Donc je voulais savoir quel était l'état des discussions entre le CNRS et l'Université à ce sujet.

LE PRÉSIDENT.– La réponse est simple : il n'y a eu aucune discussion.

M. LEVREL.– Il n'y a pas eu de rencontre ?

LE PRÉSIDENT.– Aucune rencontre. Il ne t'a pas échappé que l'ensemble des universités se sont prononcées contre cela, que France Universités s'est prononcée contre, féroce. C'est uniquement une décision du PDG, sans concertation avec qui que ce soit.

M. LEVREL.– Sauf peut-être le cabinet de l'Élysée.

LE PRÉSIDENT.– Peut-être. Mais en tout cas pas avec les universités. Comme les autres présidents d'universités, je me suis prononcé contre cette mesure non discutée. Tu as donné les éléments de réserve évidents.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au conseil d'administration restreint. Je vous rappelle qu'il y a les vœux ce soir, ce devrait être très sympathique parce qu'il y aura des festivités portées par les étudiants, le personnel, l'École du cirque ; ce sera un très bel événement avec beaucoup de danse. Je vous invite à nous rejoindre ce soir. Merci.

Le conseil d'administration est clos à 12h41.